



Tableau de bord du SAGE Elorn

Mise à jour 2014



Origines et rôle

- **Origines :**

- Issu du PAGD
- 70 indicateurs
- Mis à jour annuellement

- **Rôle :**

- Suivi mise en application du SAGE
- Information du public

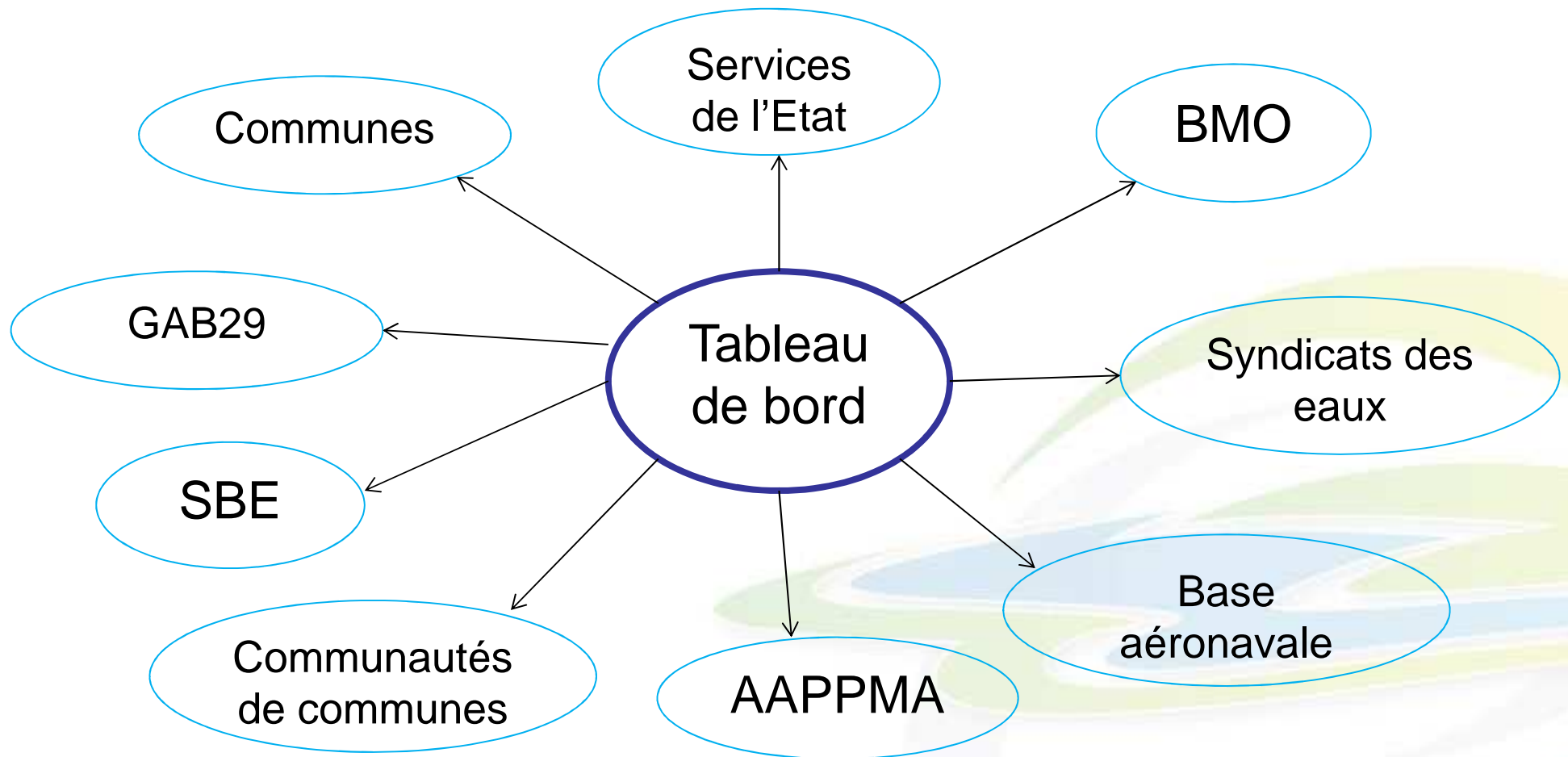
- **Organisation :**

- Découpage en grandes thématiques
- 1 fiche par indicateur



■ Méthodologie

- Récolte des informations auprès des différents acteurs



Mise à jour du tableau de bord

■ **Méthodologie**

- Récolte des informations auprès des différents acteurs
- Traitement des informations
- Intégration des informations dans le tableau de bord
- Mise en ligne du tableau de bord

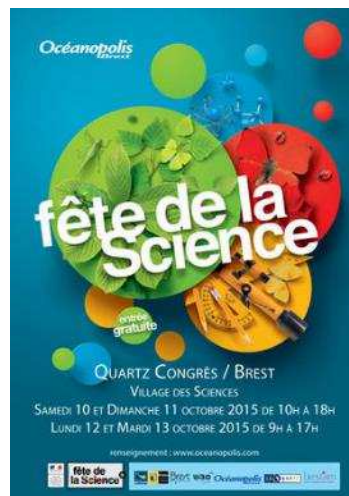
■ **Difficultés**

- Trouver le bon interlocuteur
- Obtenir les informations souhaitées



■ Animations

- Animations scolaires
- Semaine de l'Elorn
- Fête de la science
- Animations jardinage au naturel



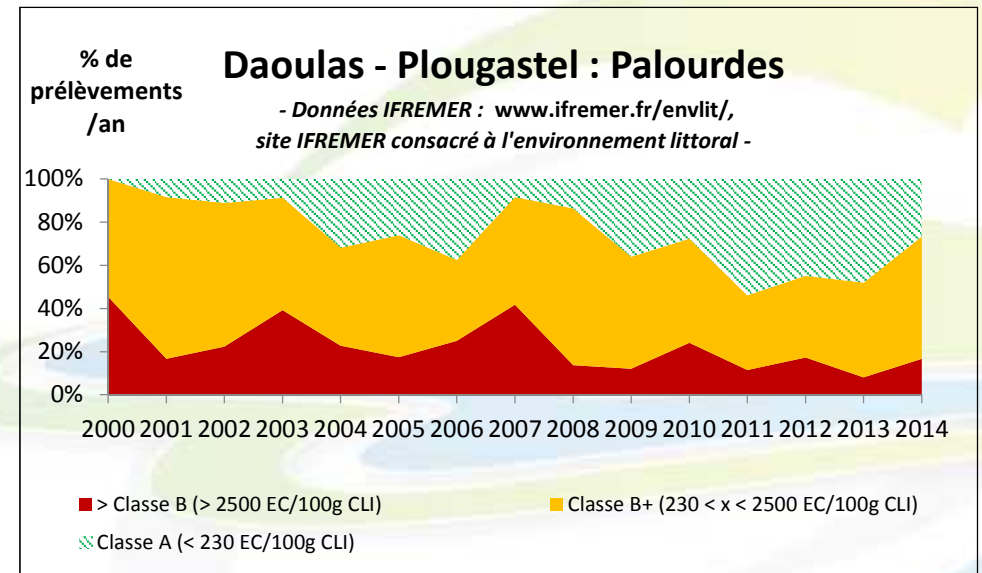
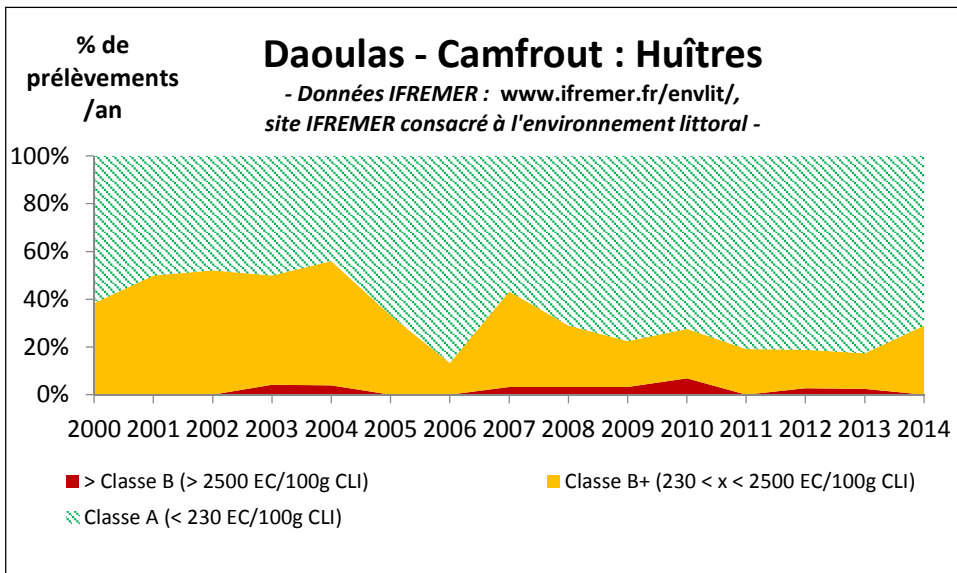
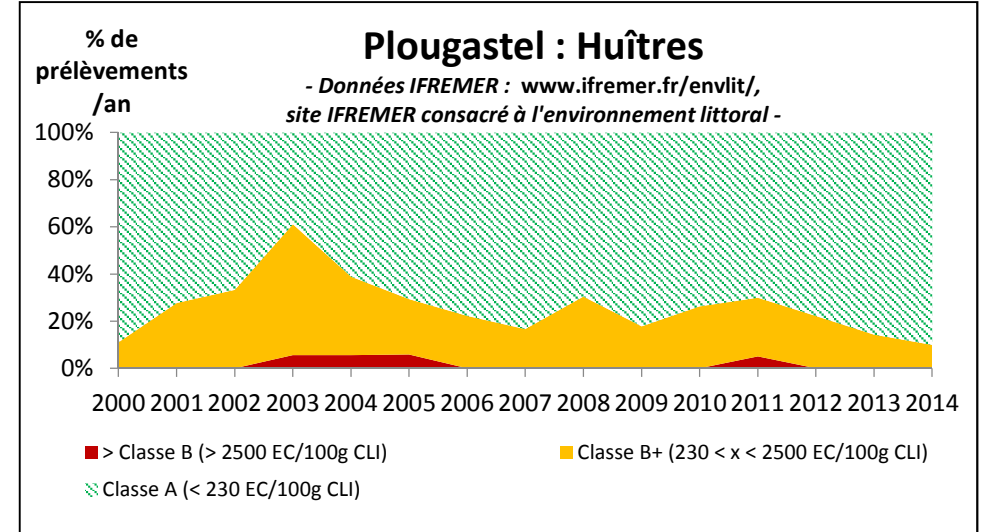
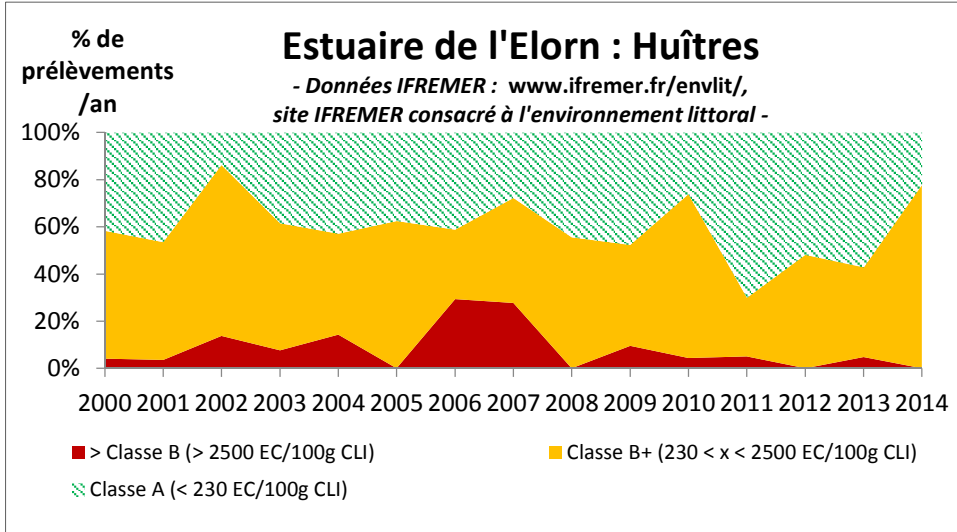
Avancement objectifs du SAGE

▪ Bactériologie

Objectifs du SAGE

	2015	2021
Coquillages non fouisseurs (ex : huîtres)	Classe A ≤ 230 EC/100g de CLI	
Coquillages fouisseurs (ex : palourdes)	Classe « B+ » ≤ 2 500 EC/100g de CLI	Classe A ≤ 230 EC/100g de CLI

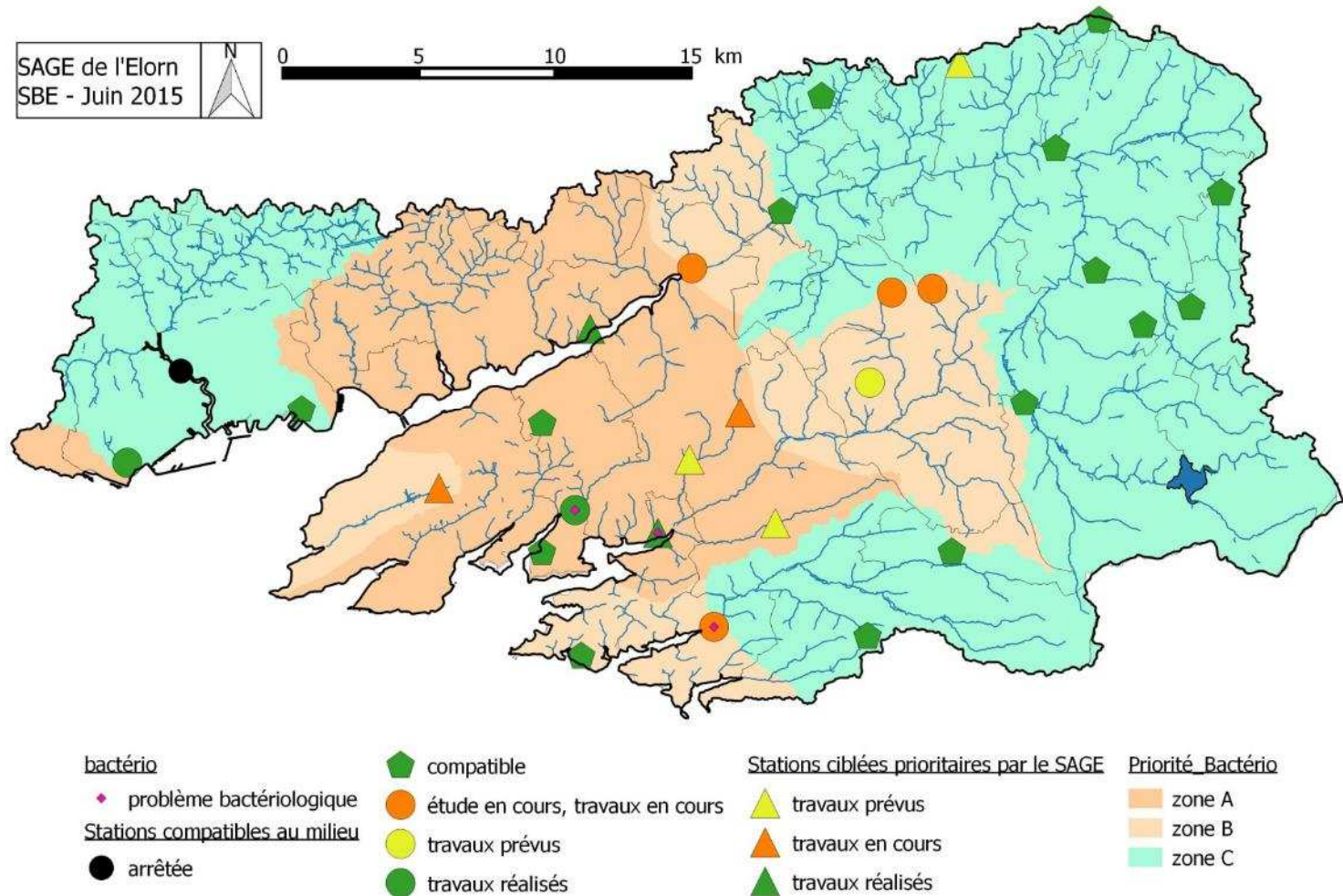
■ Bactériologie



Assainissement

Stations d'épuration

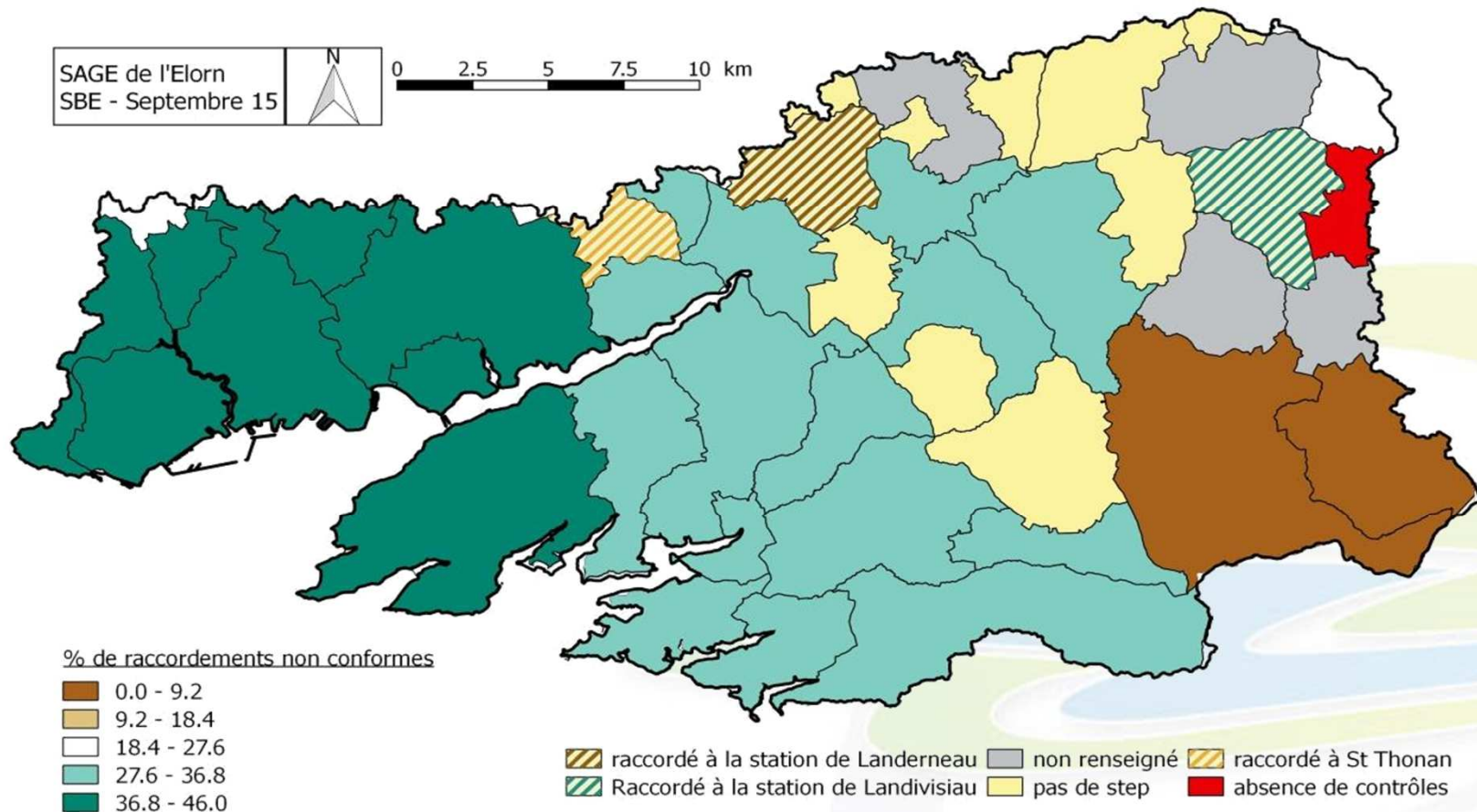
Qualité des rejets sur les stations d'épuration



▪ Assainissement

Raccordements au réseau d'assainissement collectif

**Raccordement aux réseaux d'assainissement collectif
Etat d'avancement des contrôles**

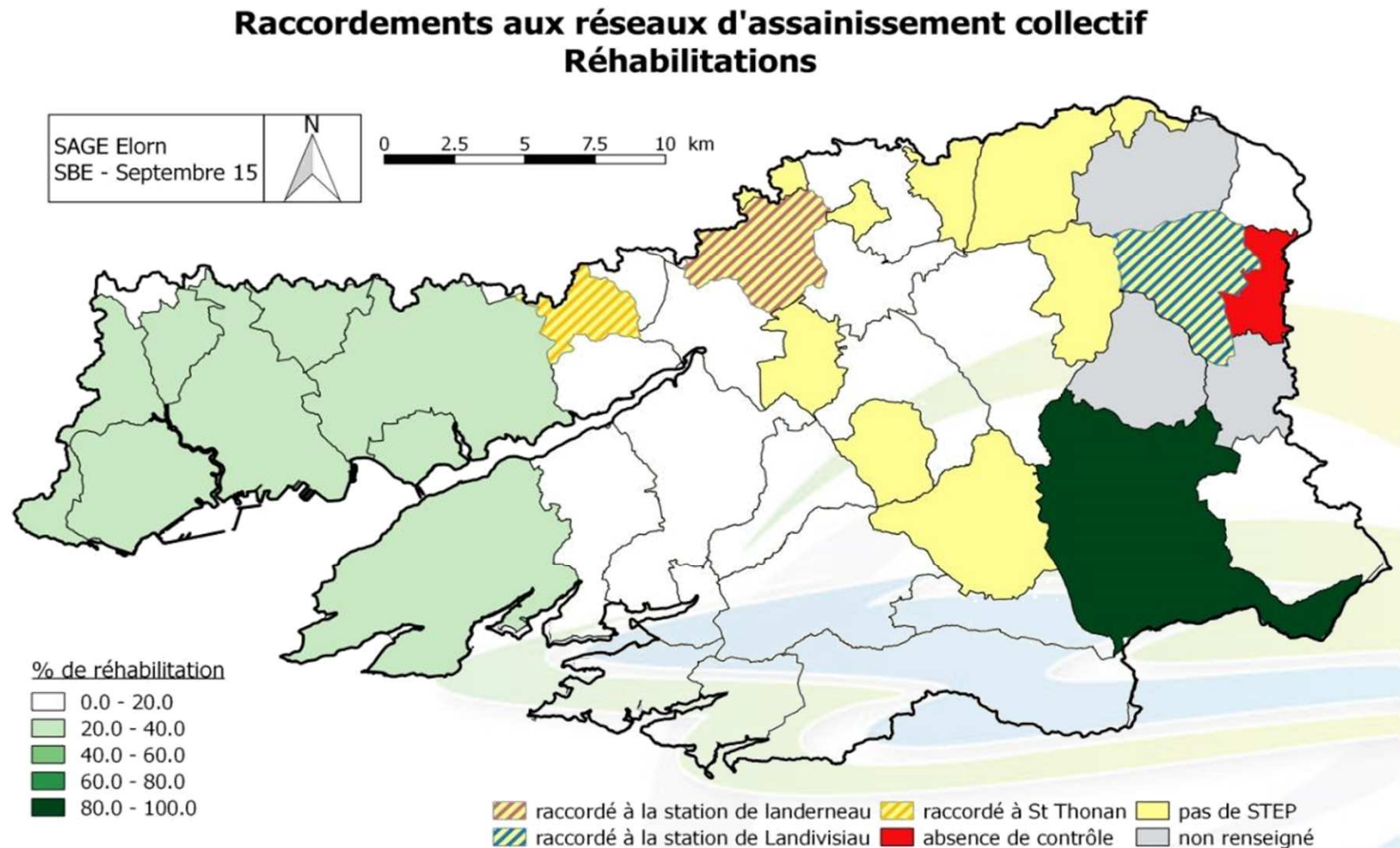


▪ Assainissement

Raccordements au réseau d'assainissement collectif

Délais
réhabilitation:

- Zone A : 2014
- Zone B : 2016
- Zone C : 2018

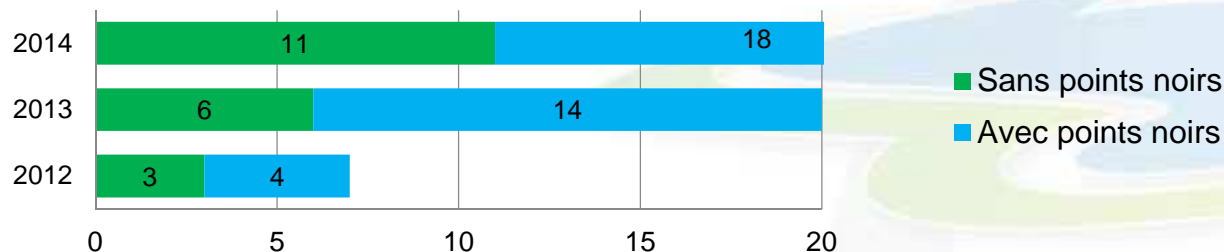


Avancement objectifs du SAGE

- **Diagnostics des risques de contamination bactériologique sur les exploitations agricoles**

Etat d'avancement	
Phase de réflexion :	Terminée (2008-2009)
Phase de test :	Réalisée (sur 2 territoires en 2010-2011)
Mise en application :	En cours (3 432 ha agricoles diagnostiqués en décembre 2014)

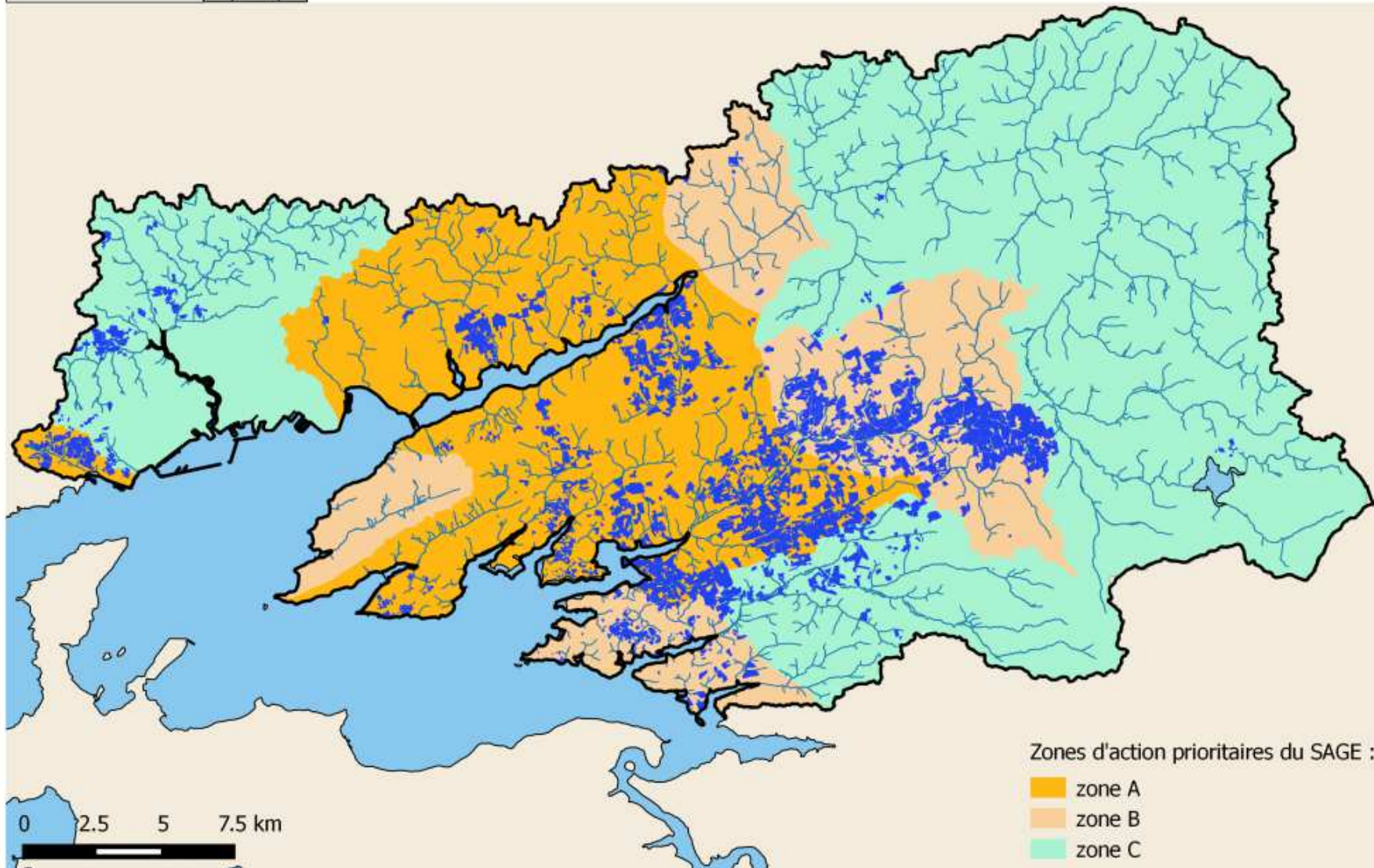
Nombre d'exploitations diagnostiquées



SAGE de l'Elorn
SBE - Juin 2015



Diagnostics agricoles bactériologiques



Objectifs :

- Zone A d'ici 2015
- Zone B et C : d'ici 2021

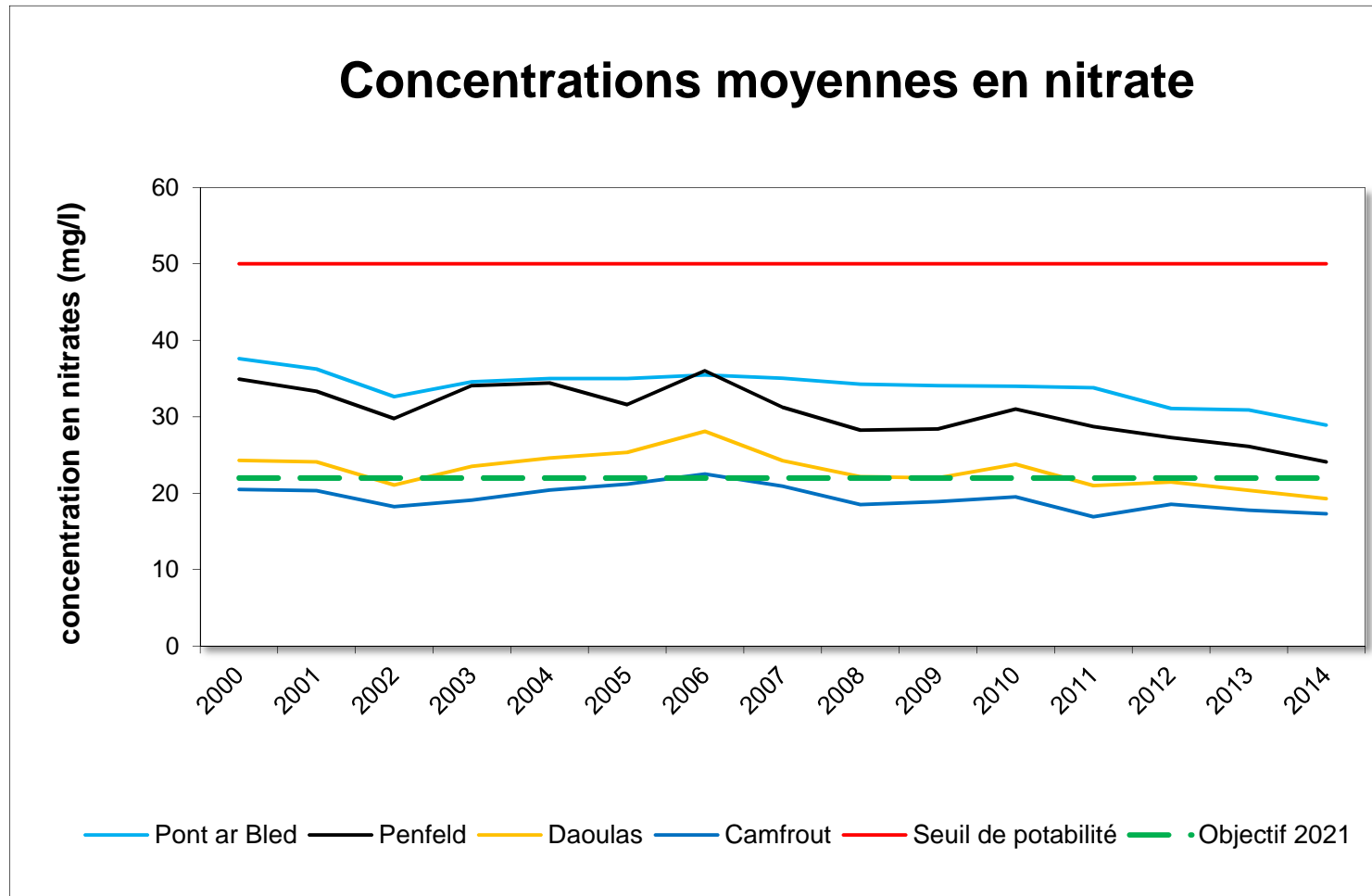
Avancement objectifs du SAGE

- **Lieux abreuvement du bétail en bordure de cours d'eau**
 - 2012 : aide à l'achat de matériel par SBE
 - 2013 : conventions de mises à disposition
 - 2014 : 7 exploitants ont installé :
 - 5 bacs de 550 litres ;
 - 2 bacs de 950 litres ;
 - 9 pompes de prairies.

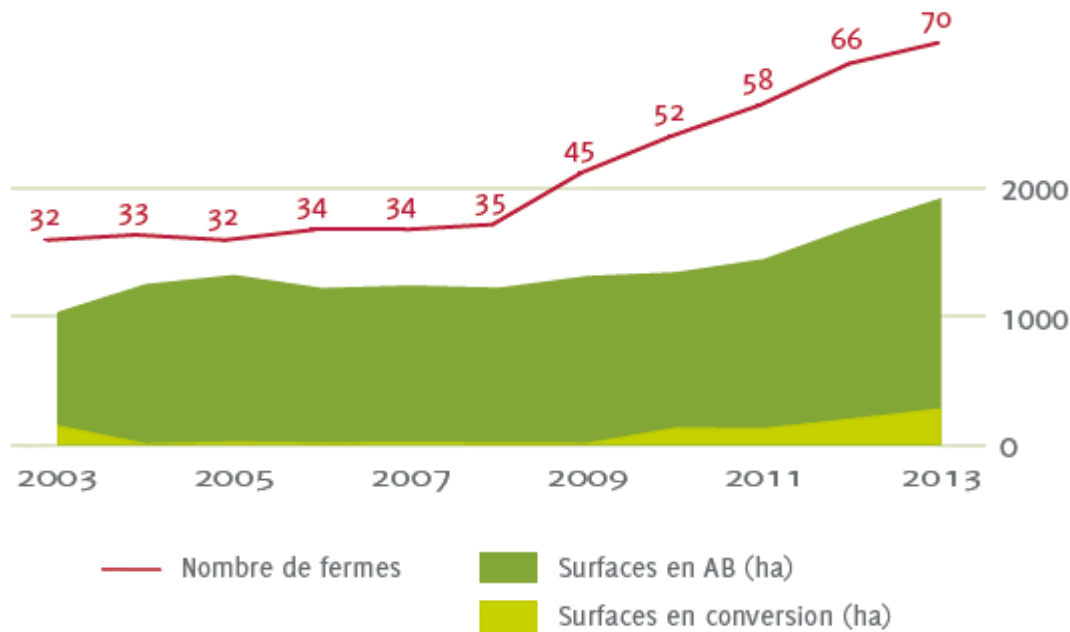
Soit une vingtaine de points d'abreuvement direct résorbés



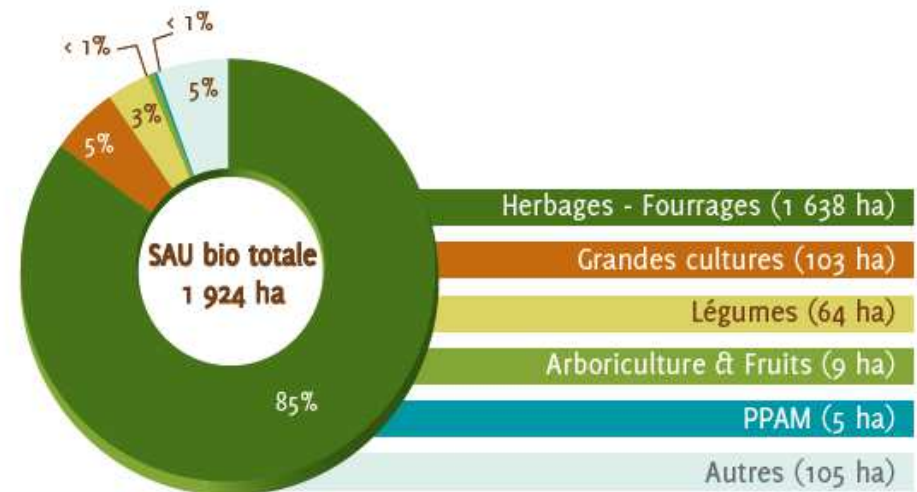
■ Eutrophisation



Agriculture biologique

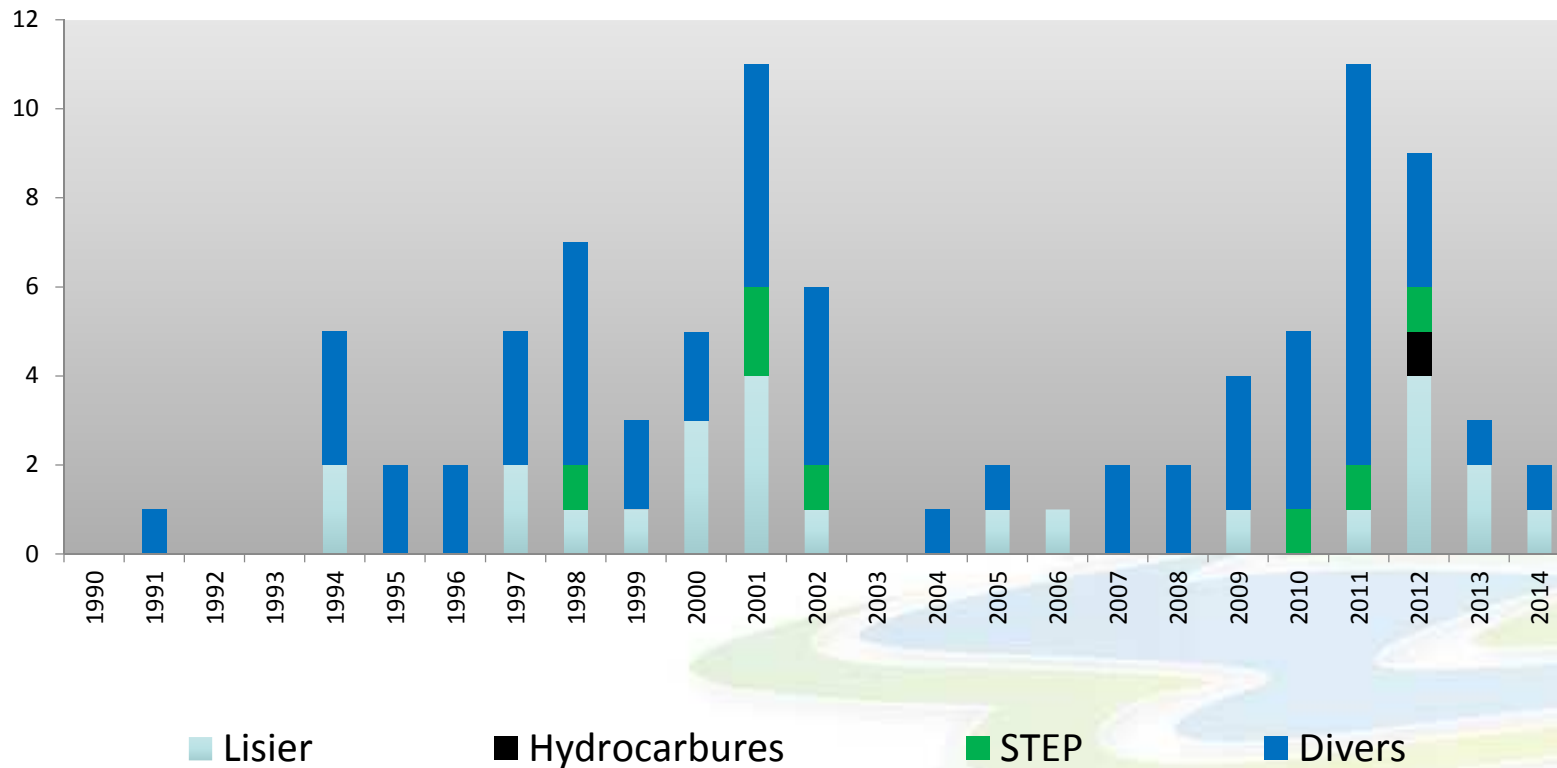


- 7,4% d'exploitation bio sur le SAGE Elorn
- Moyenne régionale : 4,9%



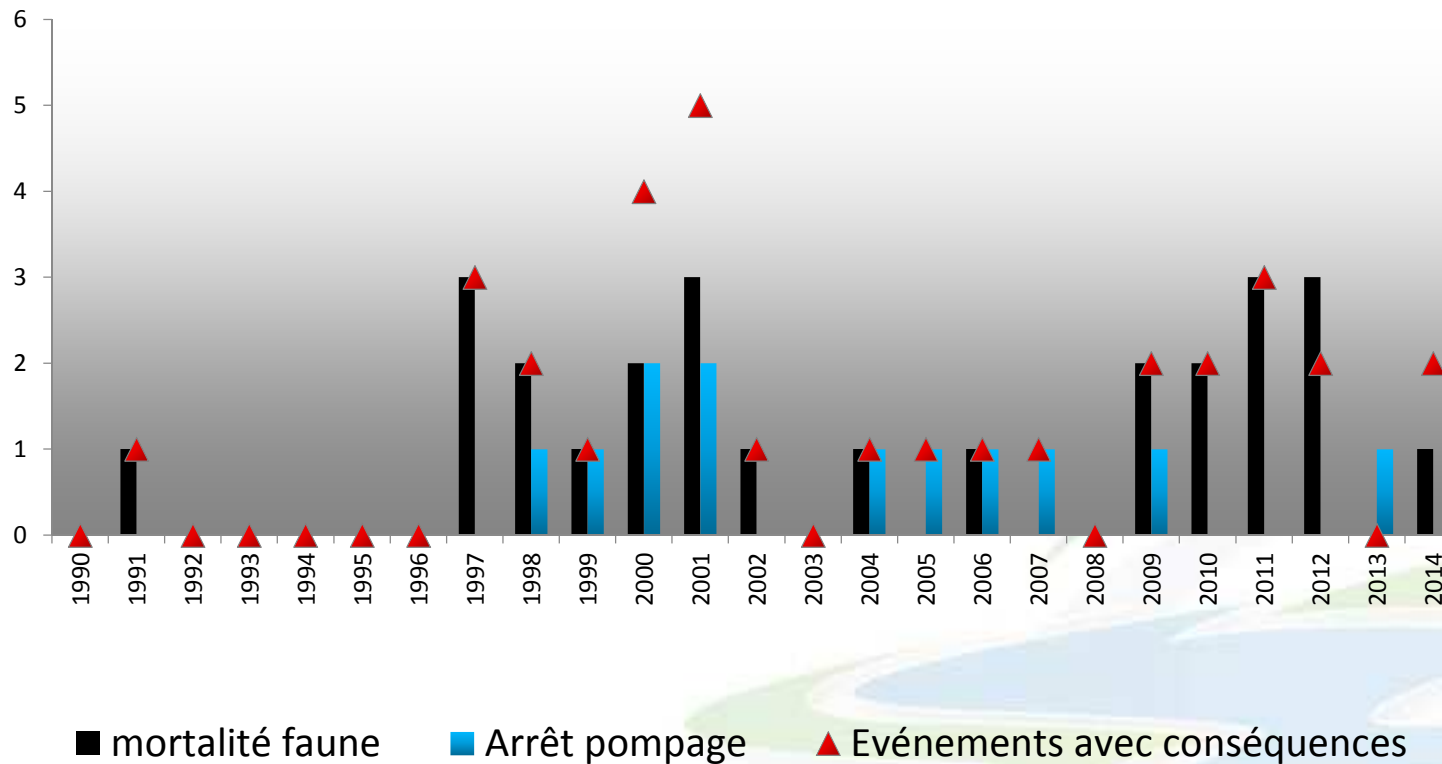
■ Pollutions accidentelles

Nombre et sources de pollutions constatées
(Source : SBE)



■ Pollutions accidentelles

**Conséquences importantes
(Source : SBE)**



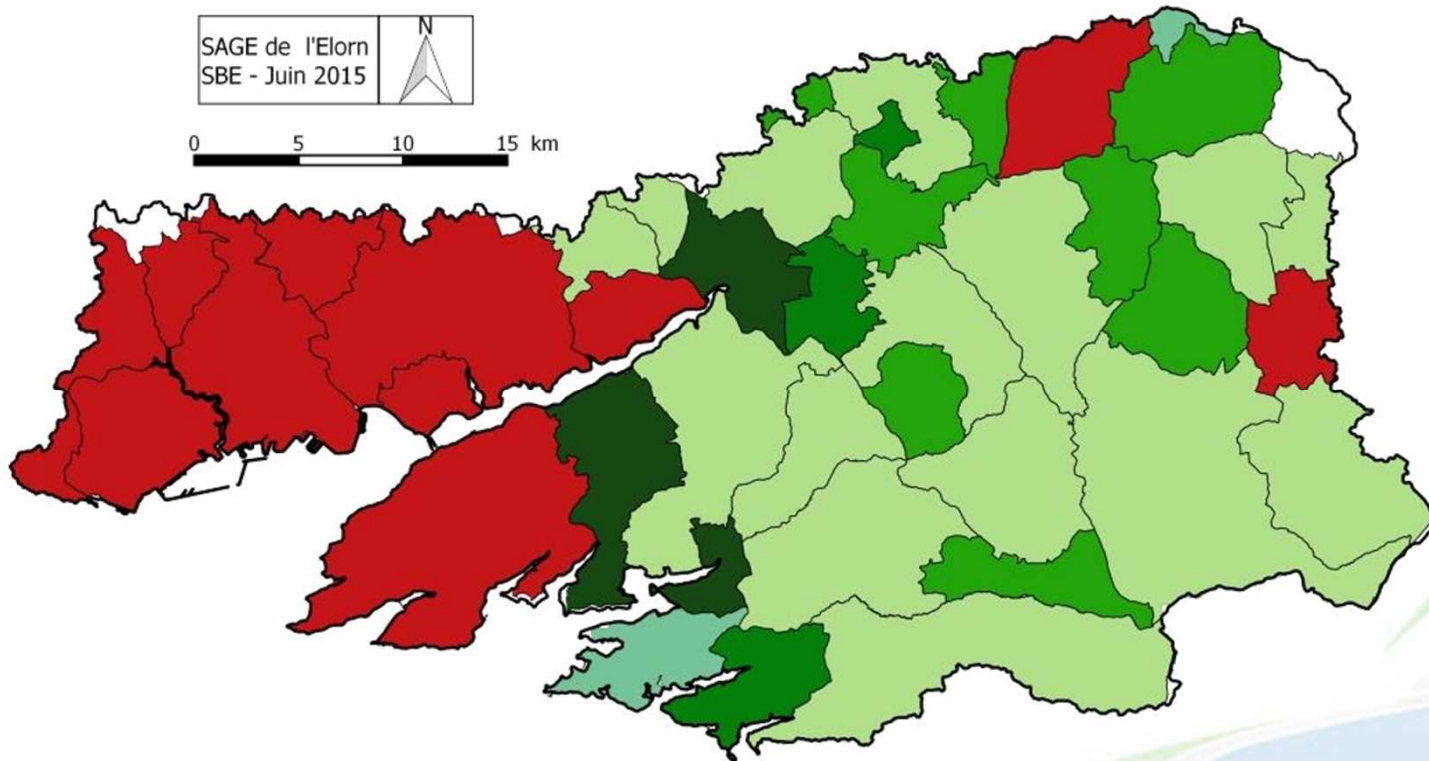
■ Charte de désherbage

Communes signataires de la charte communale de désherbage

SAGE de l'Elorn
SBE - Juin 2015



0 5 10 15 km



Niveau d'engagement 2014

■ niveau 1
 ■ niveau 2
 ■ niveau 3
 ■ niveau 4
 ■ niveau 5
 ■ non signée

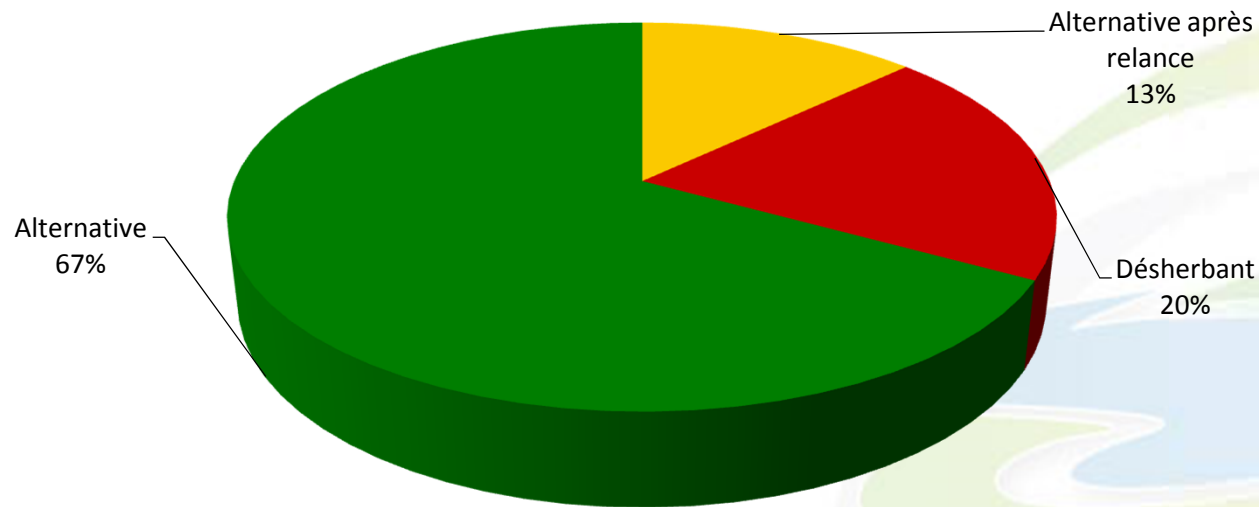
Sur les 27 communes signataires en 2014 :

- 1 est au niveau 1 ;
- 13 sont au niveau 2 ;
- 7 sont au niveau 3 ;
- 3 sont au niveau 4 ;
- 3 sont au niveau 5.

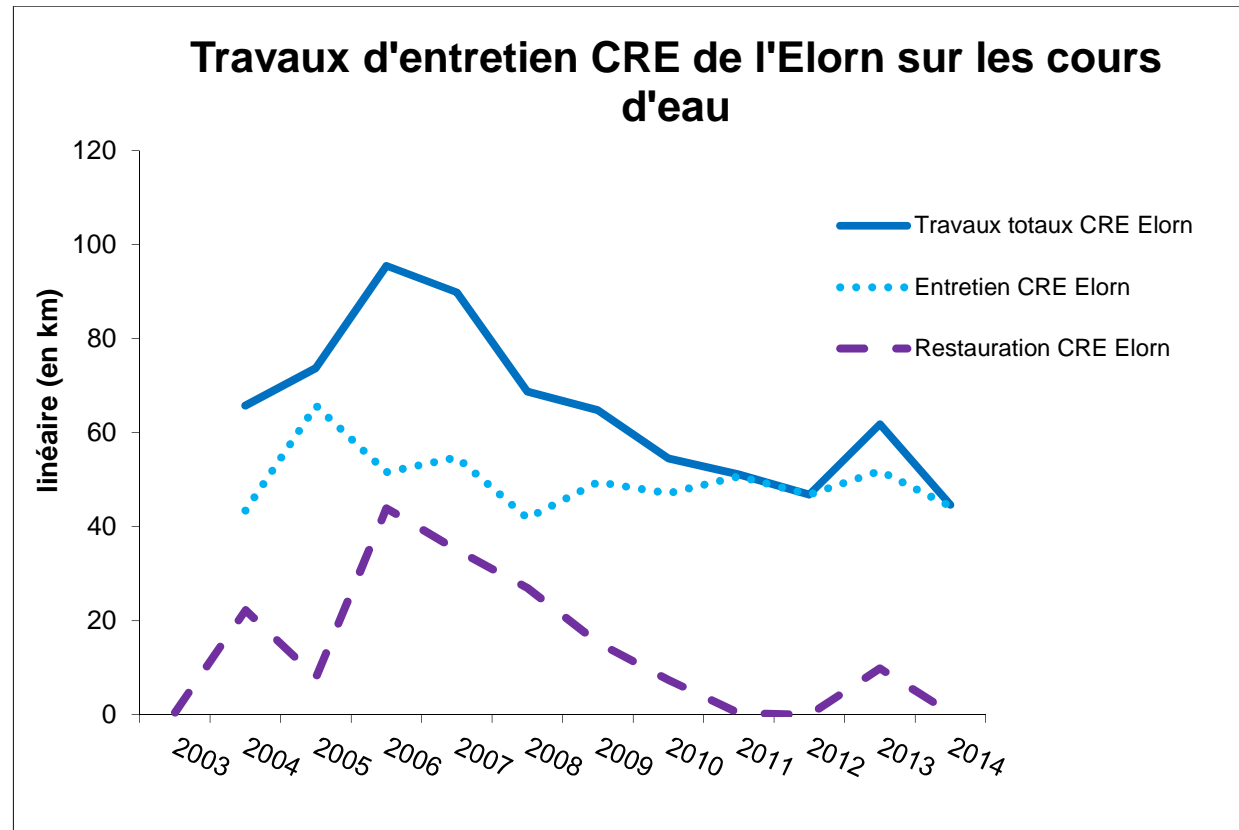
■ Charte jardiner au naturel

- Promotion des techniques alternatives dans les surfaces de vente
- 20 magasins signataires en 2014
- Formation du personnel

Solution désherbage proposée en 2014

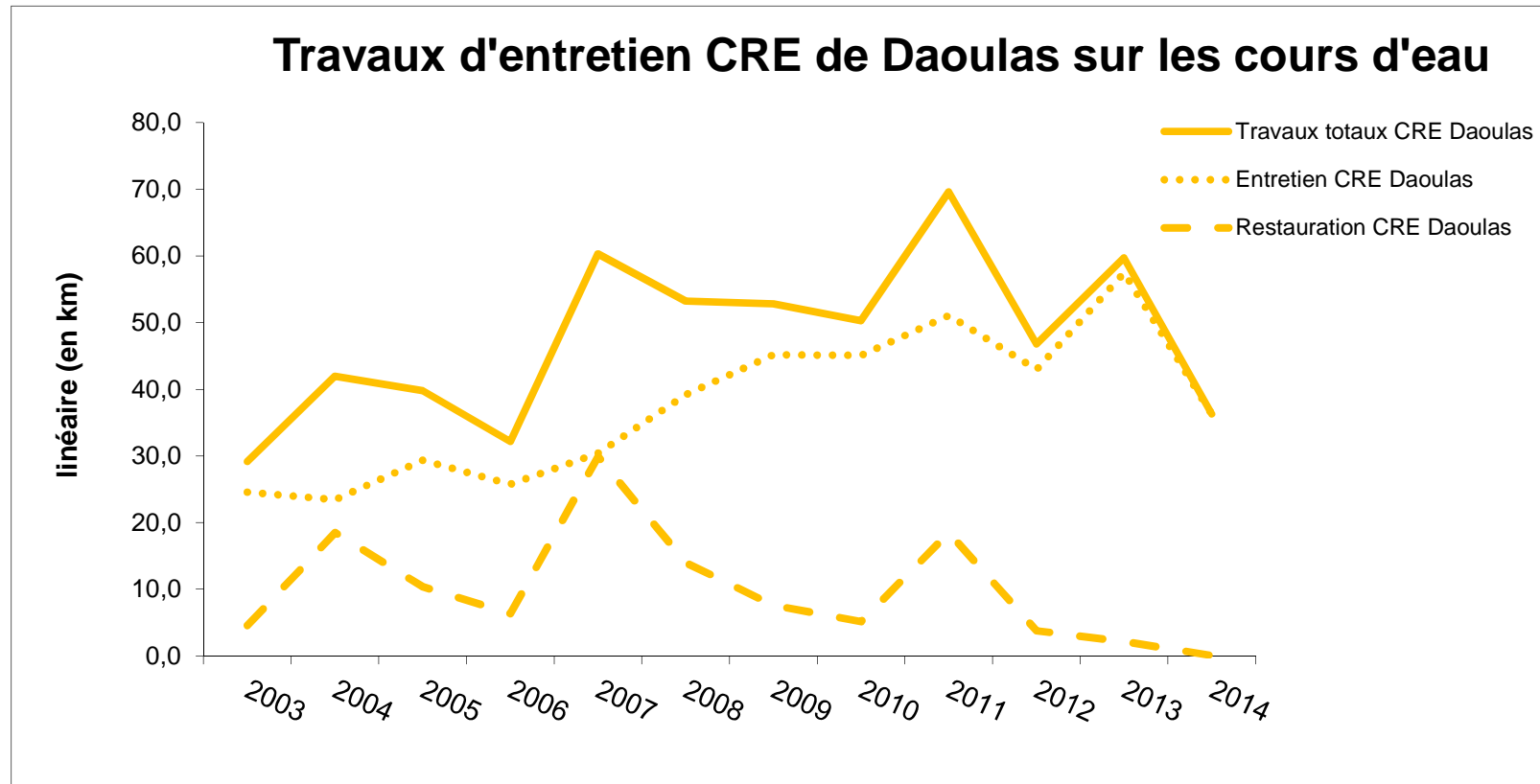


■ Cours d'eau



- 2014 : 44,7 km de cours d'eau ont fait l'objet de travaux
- En moyenne 49,8 km entretenus ou restaurés par an

■ Cours d'eau



- 2014 : 36,3 km de cours d'eau entretenus
- En moyenne 39,8 km entretenus ou restaurés par an

■ Breizh Bocage

- Bilan Breizh Bocage 1 :

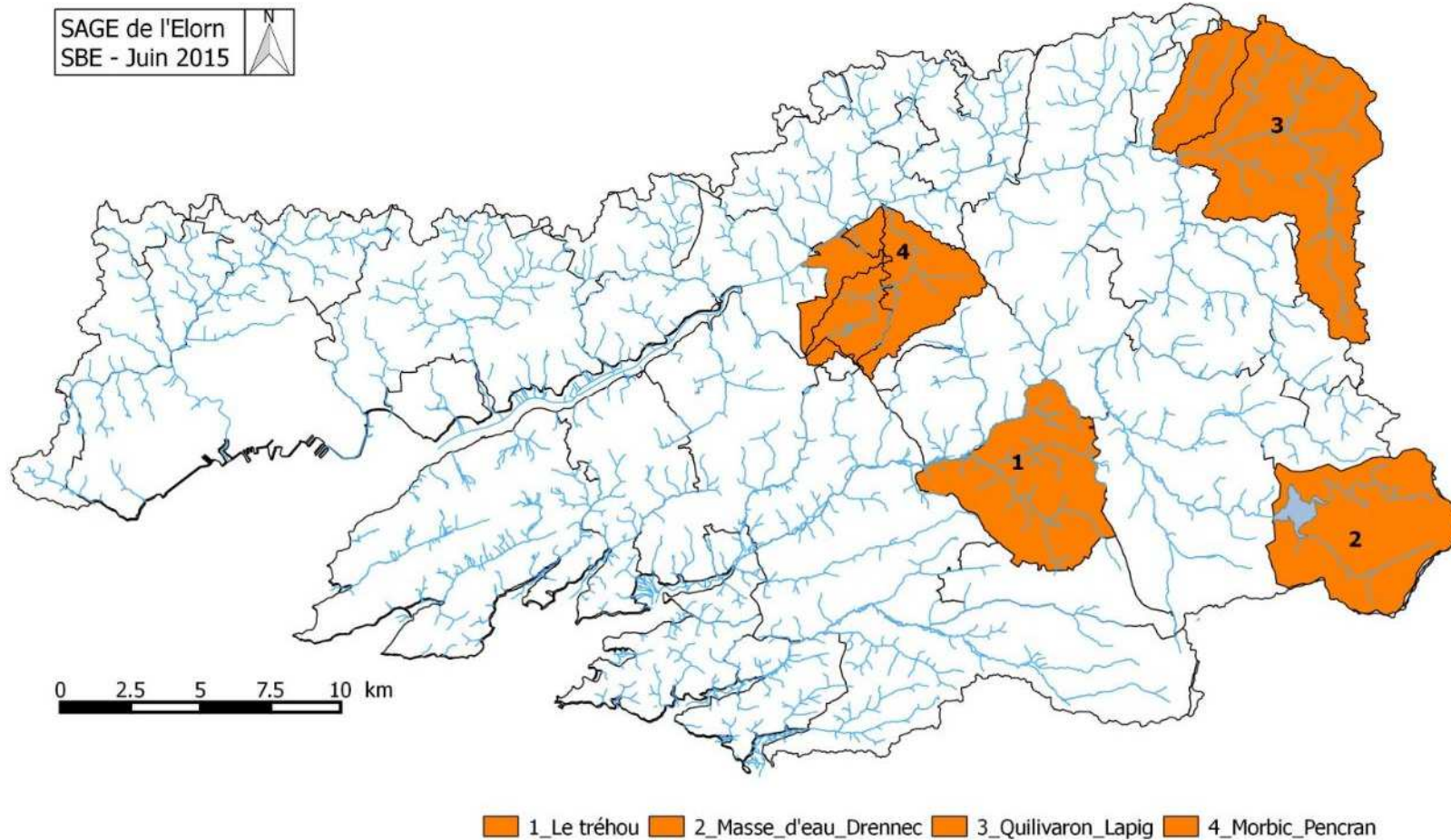
- Achevé en 2014
- Diagnostics bocagers chez 69 exploitants
- 4 campagnes de travaux sur les 2 territoires visés
- Bonne perception du programme par les exploitants

- Elaboration d'une stratégie territoriale en vue de Breizh Bocage 2



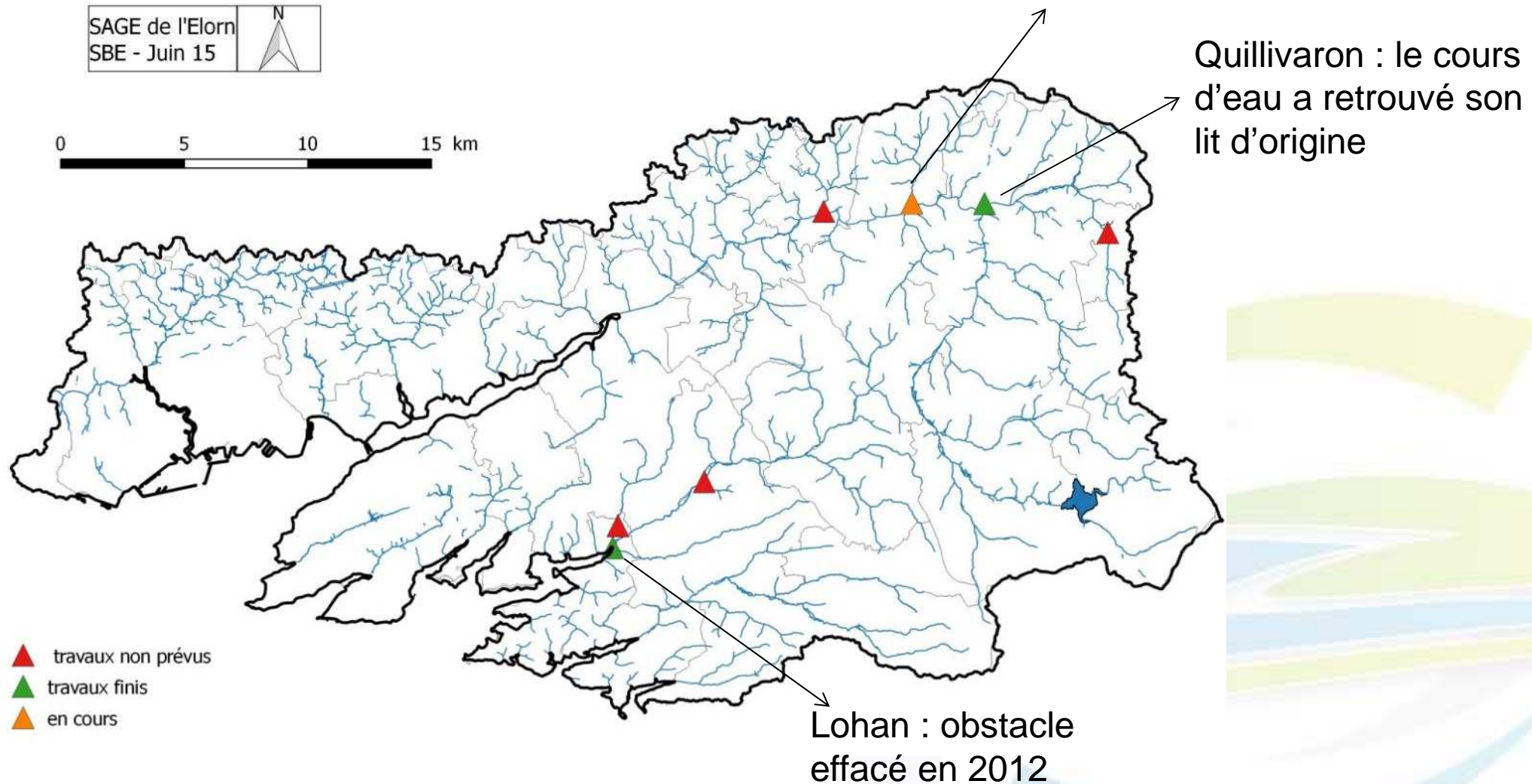
■ Breizh Bocage

Territoires prioritaires Breizh Bocage 2 (2015/2020)



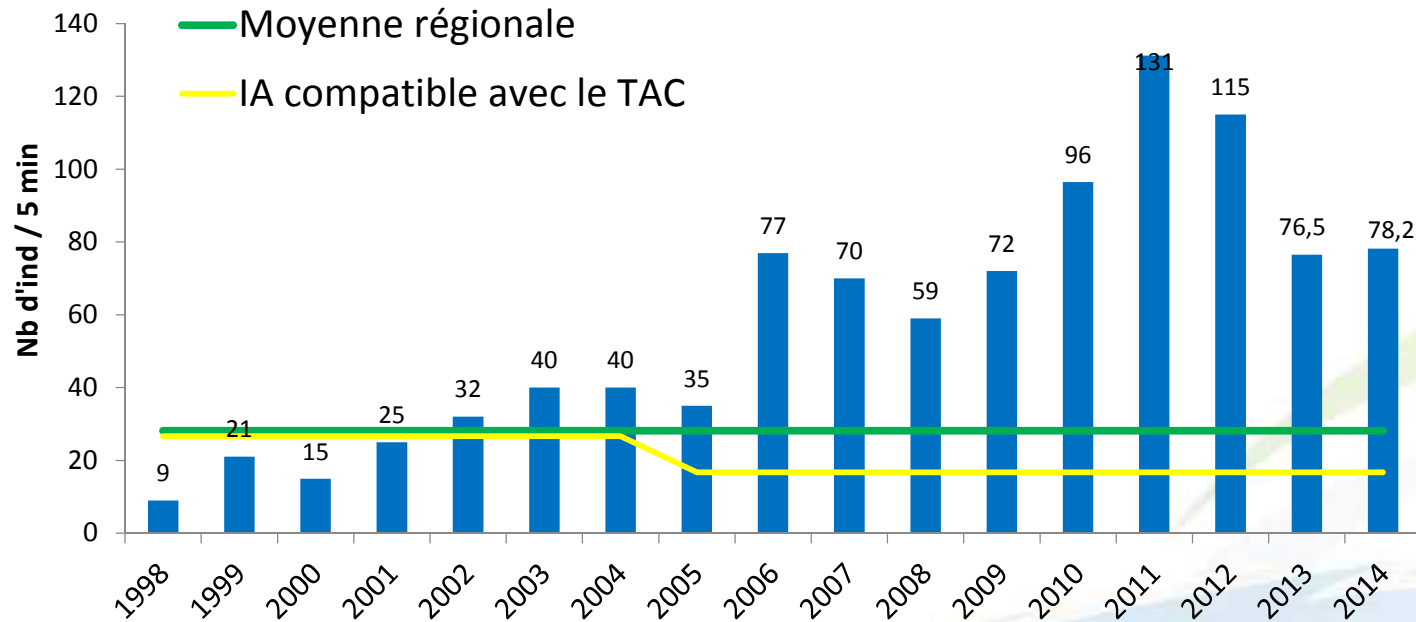
■ Aménagement des obstacles

Obstacles majeurs à la remontée des poissons



Populations piscicoles

Indice d'abondance moyen du saumon sur l'Elorn



■ Espèces invasives

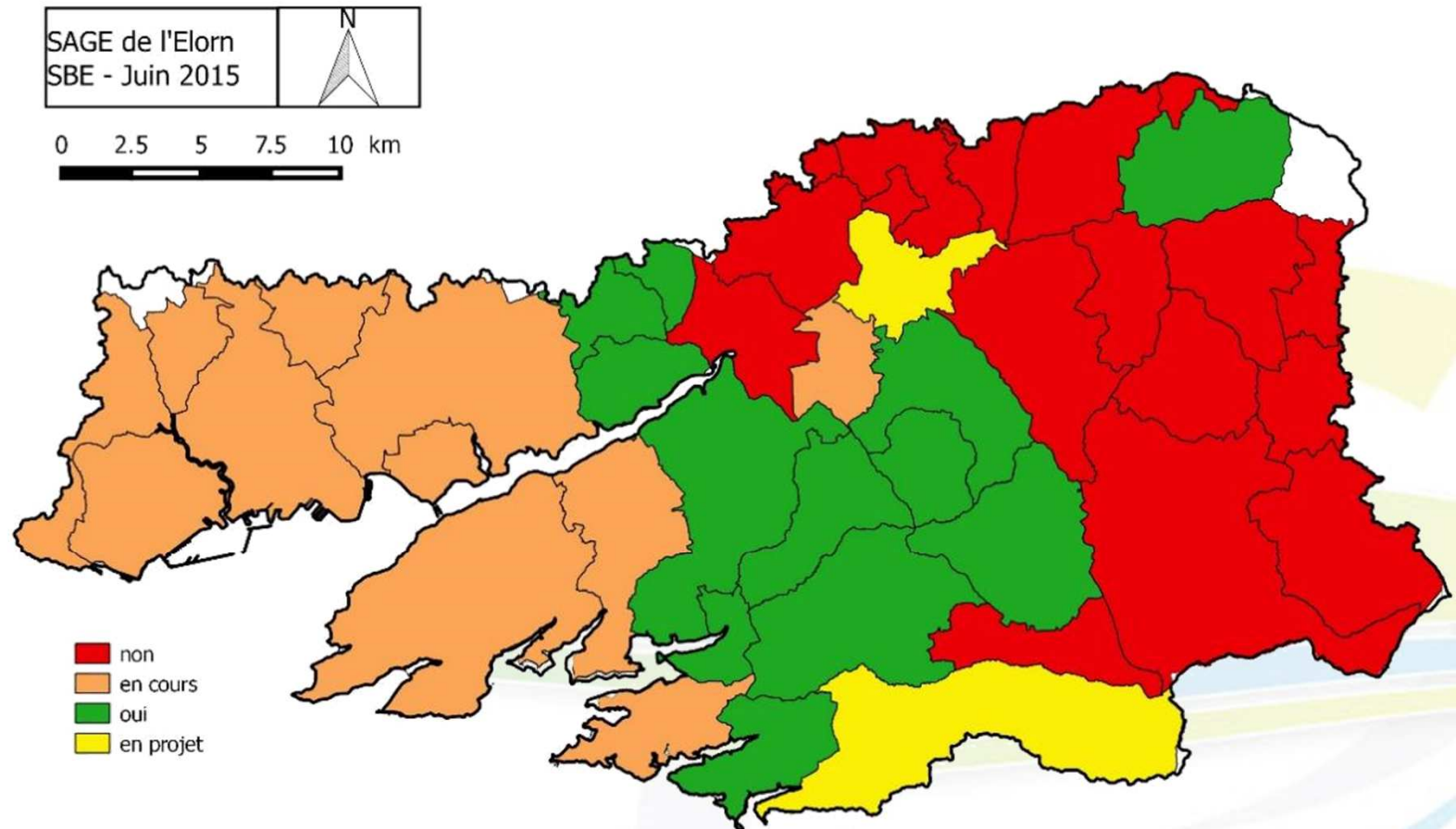
- Réalisation d'inventaires sur le territoire
- Formations des services techniques municipaux
- Création de documents d'aide à la reconnaissance des invasives
- Charte jardiner au naturel : sensibilisation des vendeurs
- Objectifs 2015 :
 - Poursuite du travail auprès des services techniques
 - Sensibilisation du grand public



▪ Schéma directeur d'aménagement des eaux pluviales

Zonages communaux d'assainissement des eaux pluviales Etat d'avancement

Délais réalisation :
- 2 ans en zone A
- 3 ans en zones B
et C



Merci de votre attention



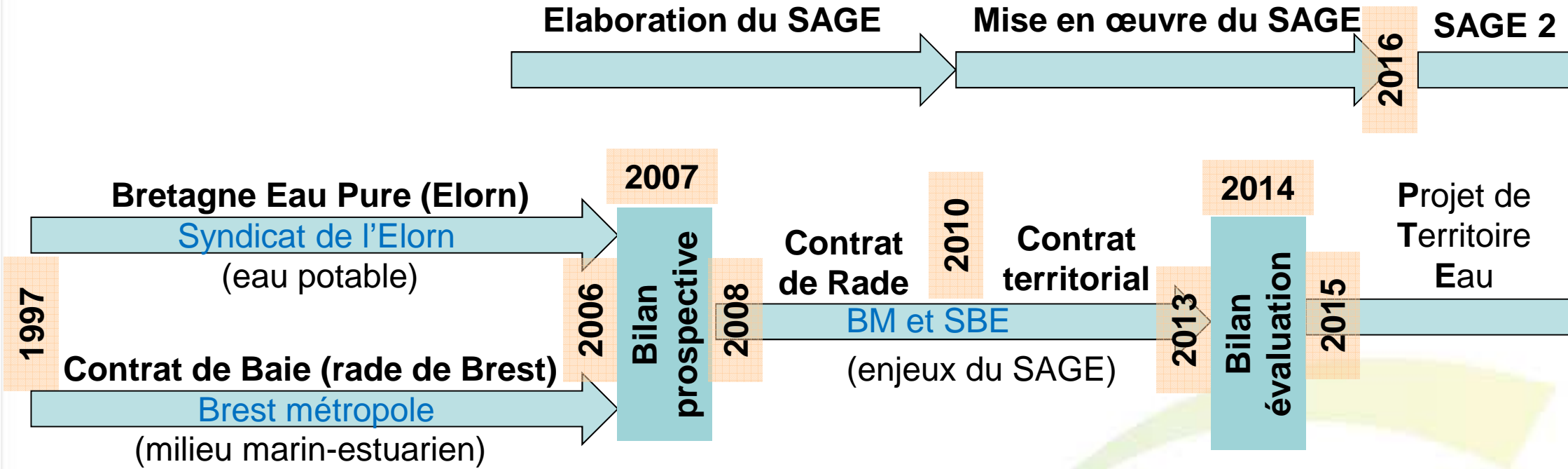


Contrat territorial du Bassin Versant du SAGE de l'Elorn

Préparation d'un **Projet de Territoire Eau**
et d'un
contrat 2015-2019 avec l'Agence de l'Eau

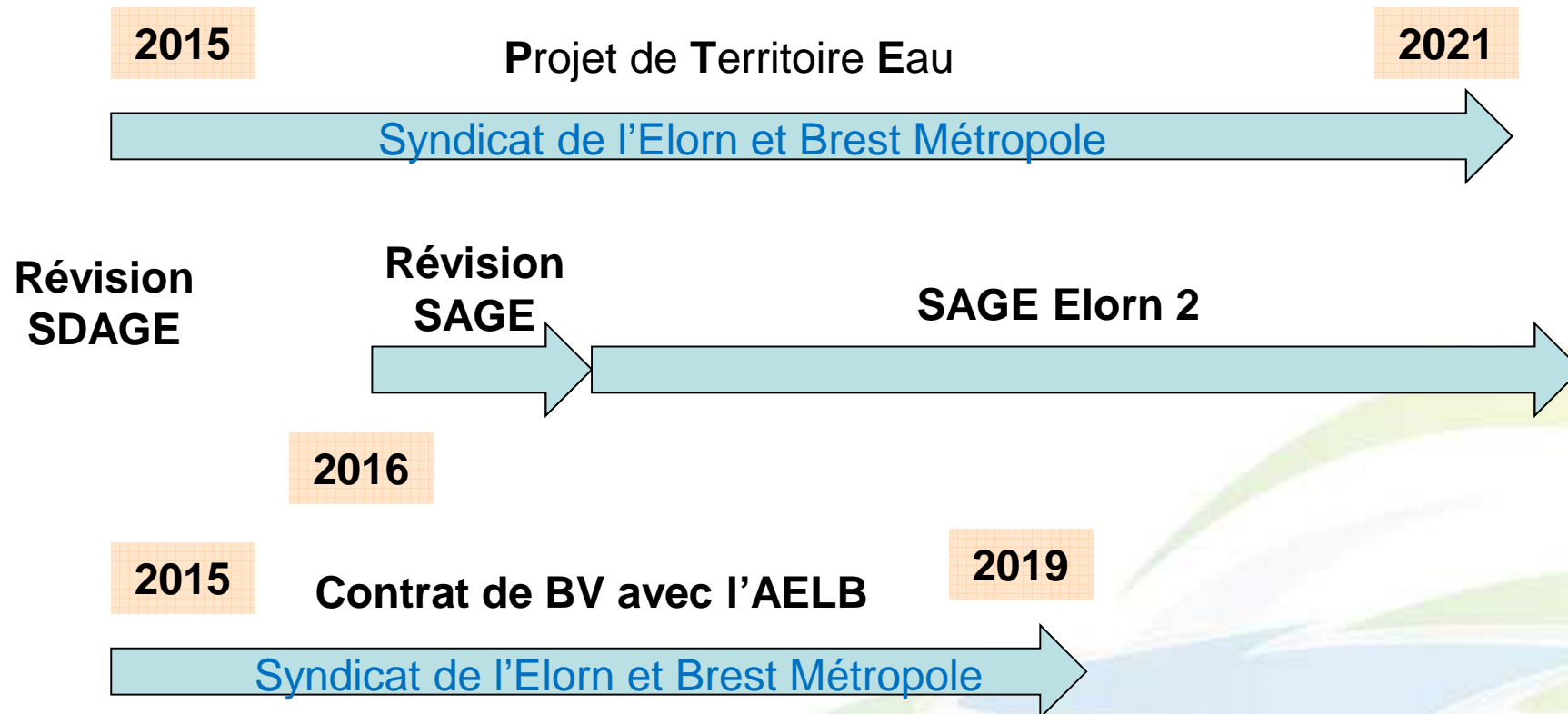


Historique des contrats sur le BV du SAGE Elorn :



Construction d'un Projet de Territoire Eau

Selon les orientations du Plan Breton pour l'Eau



Remarque : nouvelles modalités AELB en 2016

Annexe 3 – Arbre des objectifs du Plan Breton Pour l'Eau

Objectifs stratégiques	Objectifs intermédiaires
<p>Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les bretons, pour une action collective plus lisible, plus accessible et plus participative</p>	<p>Informier et former</p>
	<p>Organiser les conditions d'une gouvernance efficace</p>
	<p>Mieux comprendre pour mieux agir</p>
<p>Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, en intégrant le besoin d'un développement équilibré des territoires bretons</p>	<p>Réduire la pollution des eaux continentales et de la frange littorale (nitrates, produits phytosanitaires, autres polluants)</p>
	<p>Maintenir des milieux aquatiques vivants</p>
<p>S'adapter aux risques liés à l'eau</p>	<p>Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante</p>
	<p>Sécuriser les personnes, les biens et pérenniser l'activité économique face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine</p>

Animation Communication



Animation - Communication

Animation de la Commission Locale de l'Eau et des groupes de travail

- Participation aux instances partenaires, animation du réseau et mobilisation des acteurs
- Accompagnement de la procédure de révision du SAGE (à partir de 2016)
- Suivi des études (retenue du Drennec, prévention inondations...)
- Mise à jour du tableau de bord des indicateurs du SAGE

Animation - Communication

Révision du SAGE

- 2016 : mise à jour état des lieux / enjeux / objectifs / stratégie
- 2017 : rédaction des documents du SAGE / analyse économique / évaluation environnementale / analyse juridique

Animation - Communication

○ 2015 : choix d'un prestataire pour élaborer un plan de communication et décliner les outils adaptés aux différents publics :

- Site internet
- Lettre aux communes
- Lettre agricole
- Newsletter internet



○ Programme d'animations scolaires (partenariats associations) et grand public (événements); animations jardinage (charte jardinage au naturel)



www.jardinaunaturel.org

Animation - Communication

Appui aux collectivités

- o réduction de l'utilisation des pesticides communaux (plans et chartes de désherbage, accompagnement aux techniques alternatives)

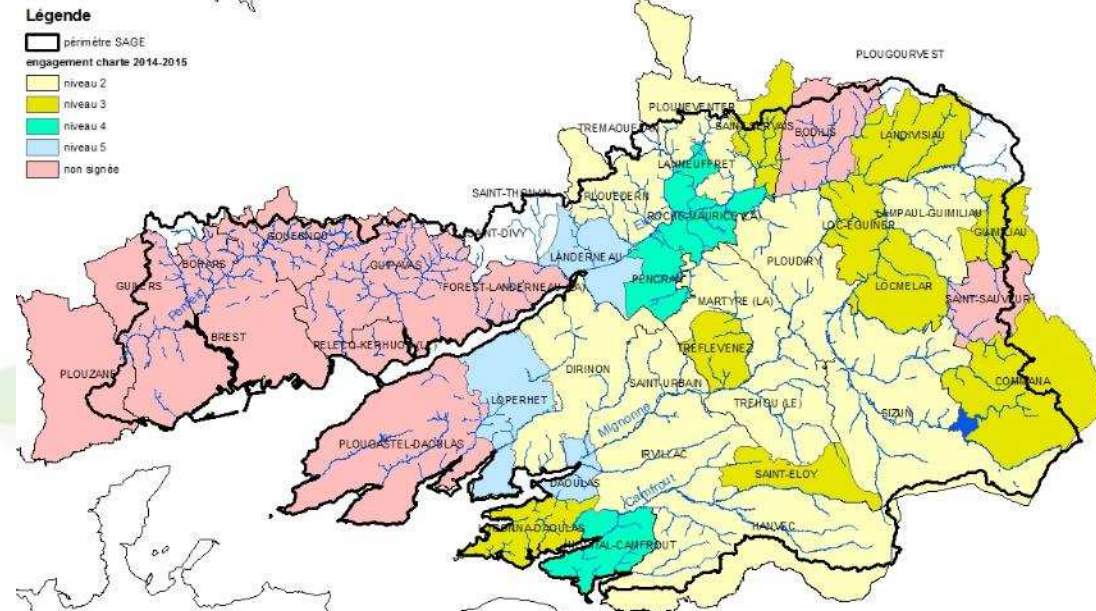


Cimetière de Landerneau en 2015



CLE du 12 nov. 2015

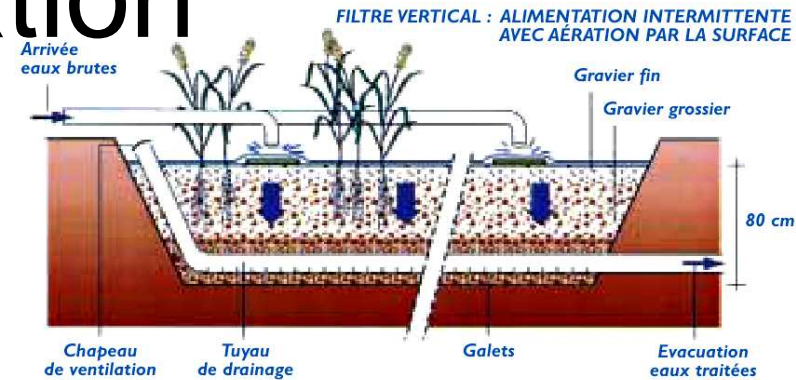
ENGAGEMENT DES COMMUNES DANS LA CHARTE DE DESHERBAGE :
EVALUATION 2014-2015



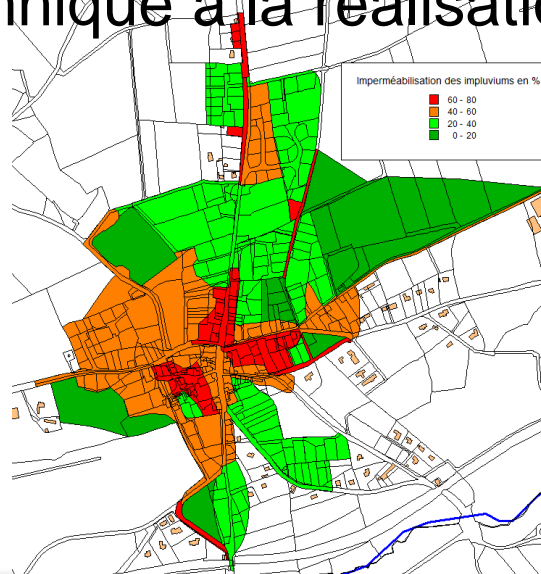
Animation - Communication

Appui aux collectivités

- Amélioration de l'assainissement (diagnostic et fiabilisation des réseaux et branchements, accompagnement des études technico économiques des stations, réhabilitation des ANC polluants)
- Accompagnement technique à la réalisation des études eaux pluviales



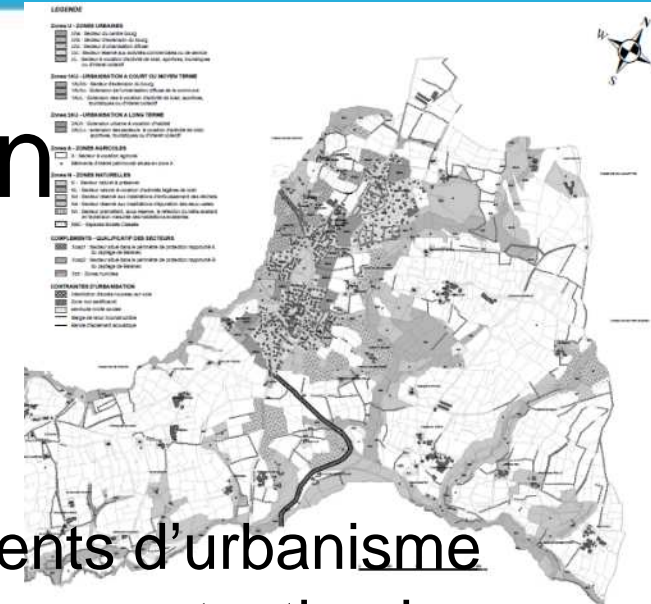
CLE du 12 nov. 2015



Animation - Communication

Appui aux collectivités

- Accompagnement dans la réalisation des documents d'urbanisme (inscription inventaires cours d'eau, zones humides, protection bocage, zonages assainissement et eaux pluviales)
- Accompagnement études d'aménagement des bourgs (gestion des eaux pluviales, entretien des voiries sans pesticides...)
- Incitation aux économies d'eau
- Information sur les prescriptions du SAGE...



Agriculture



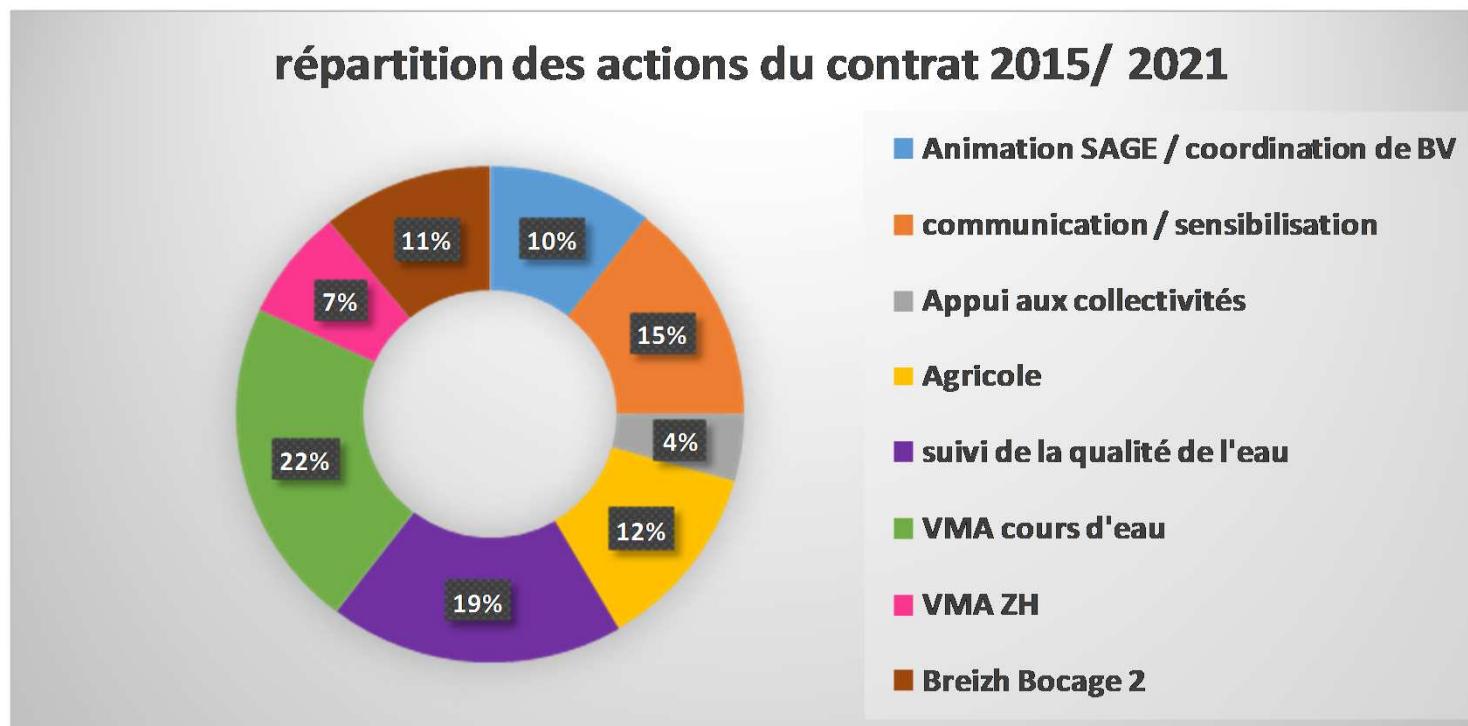
Agriculture

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Projet de territoire							
Breizh Bocage 2							
Projet Agro-Environnemental et Climatique							
Volet Milieux Aquatiques zones humides et cours d'eau							
		Futur SAGE...					
	SDAGE						

Sur les 7 prochaines années, il pourra y avoir de nouvelles orientations (notamment suite à la révision du SAGE),

Un projet de territoire « compatible » avec le Plan Breton sur l'Eau et intégrant les orientations du SDAGE.

Agriculture



700 000 € pour les actions agricoles sur 6 millions d'€ de budget

Soit 100 000 € par an.

Breizh Bocage et actions Zones humides aussi à destination des agriculteurs.

Agriculture

Promotion de techniques alternatives pour éviter l'érosion des sols et les polluants associés

Niveau de priorité : fort

- Essais en partenariat avec Bretagne Plants et Chambre d'Agriculture
- Formation (22 et 23 septembre) : les techniques de conservation des sols (maitrise des bases + initiés (couverts))
- Sensibilisation : semaine de l'Elorn spéciale SOL

Agriculture

Mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique

Niveau de priorité : fort

- Diagnostics d'opportunité pour les fermes (7 diagnostics en 2015)
- Formations adaptées aux cahiers des charges des MAEC (calcul de l'IFT de la ferme et semis des céréales) ; ...
- Des rencontres entre signataires

Agriculture

Promotion de systèmes à faibles niveaux d'intrants

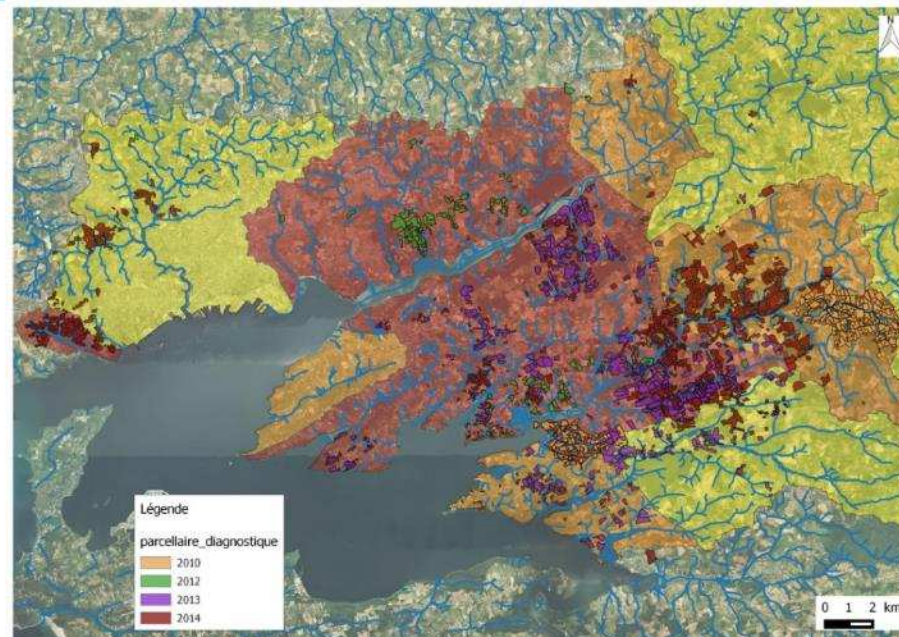
Niveau de priorité : moyen

- promotion de l'agriculture biologique
- Incitation à la réduction des produits phytosanitaires et meilleur recyclage des nutriments par les serristes
- Promotion de techniques alternatives de désherbage agricole
- Participation au réseau agronomique régional

Agriculture

Réduction des sources agricoles de contamination microbiologique

Niveau de priorité : fort



- Poursuite des diagnostics d'exploitations agricoles
- Suivi des exploitations diagnostiquées
- Accompagnement technique pour la réalisation des travaux sur les exploitations
- Echanges entre les activités économiques de la mer et de la terre

Agriculture

Soutien aux dynamiques d'innovation et partage d'expérience

Niveau de priorité : moyen

- Accompagnement et suivi des exploitants innovateurs, groupe AEP, GIEE
- Rédaction de fiches techniques, lettres d'information, témoignages
- Réalisation de veille réglementaire et bibliographique

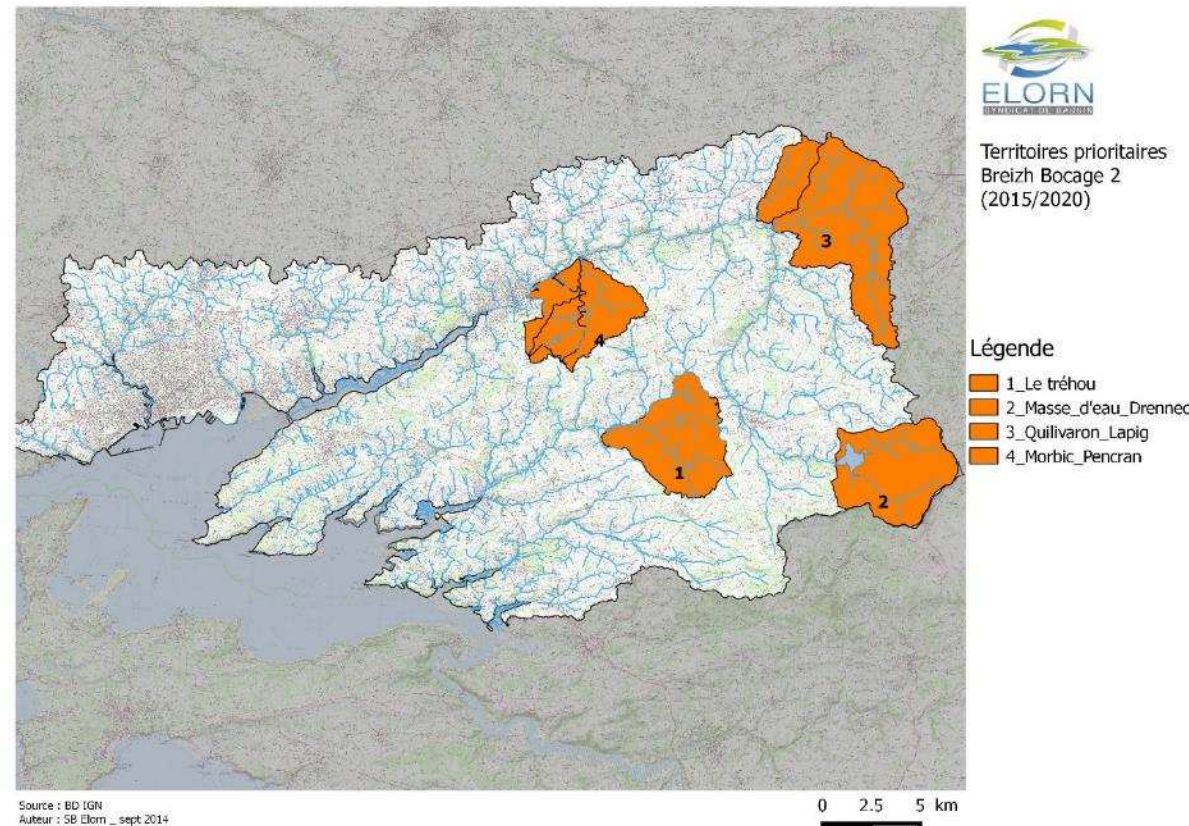
Bocage



Aménagement d'un bocage cohérent

Diagnostics et travaux Breizh Bocage sur 4 territoires prioritaires :

- Le Tréhou
- BV du lac du Drennec
- Quillivaron / Lapig
- Morbic et commune de Pencran



Bocage

Maintien d'un bocage cohérent et en bon état

Favoriser une bonne gestion (Plan de Gestion Bocager, formations),

Aider à sa protection (doc d'urbanisme),

Accompagner des projets de filière bois énergie durable.



Suivi qualité de l'Eau



Suivi qualité de l'eau

Campagnes mensuelles d'analyses



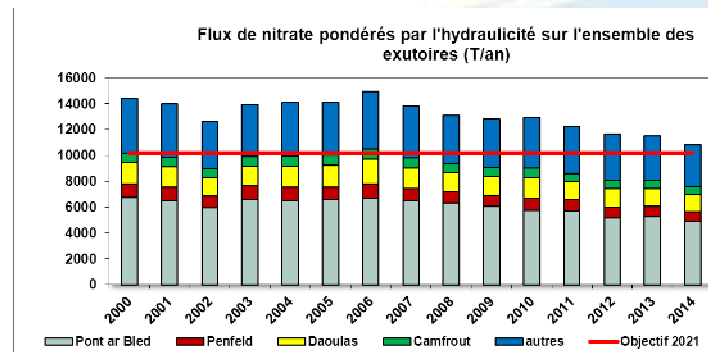
Suivi spécifique du barrage du Drennec (bactériologique et cyanobactéries)

- Etude cyanos rendue en 2015, à poursuivre
- Suivi ornithologique, en lien avec contaminations bactériologiques

Suivi analytique cours d'eau littoraux, en lien avec contaminations bactériologiques

zones conchylicoles

Réseau Rade



Volet Milieux Aquatiques



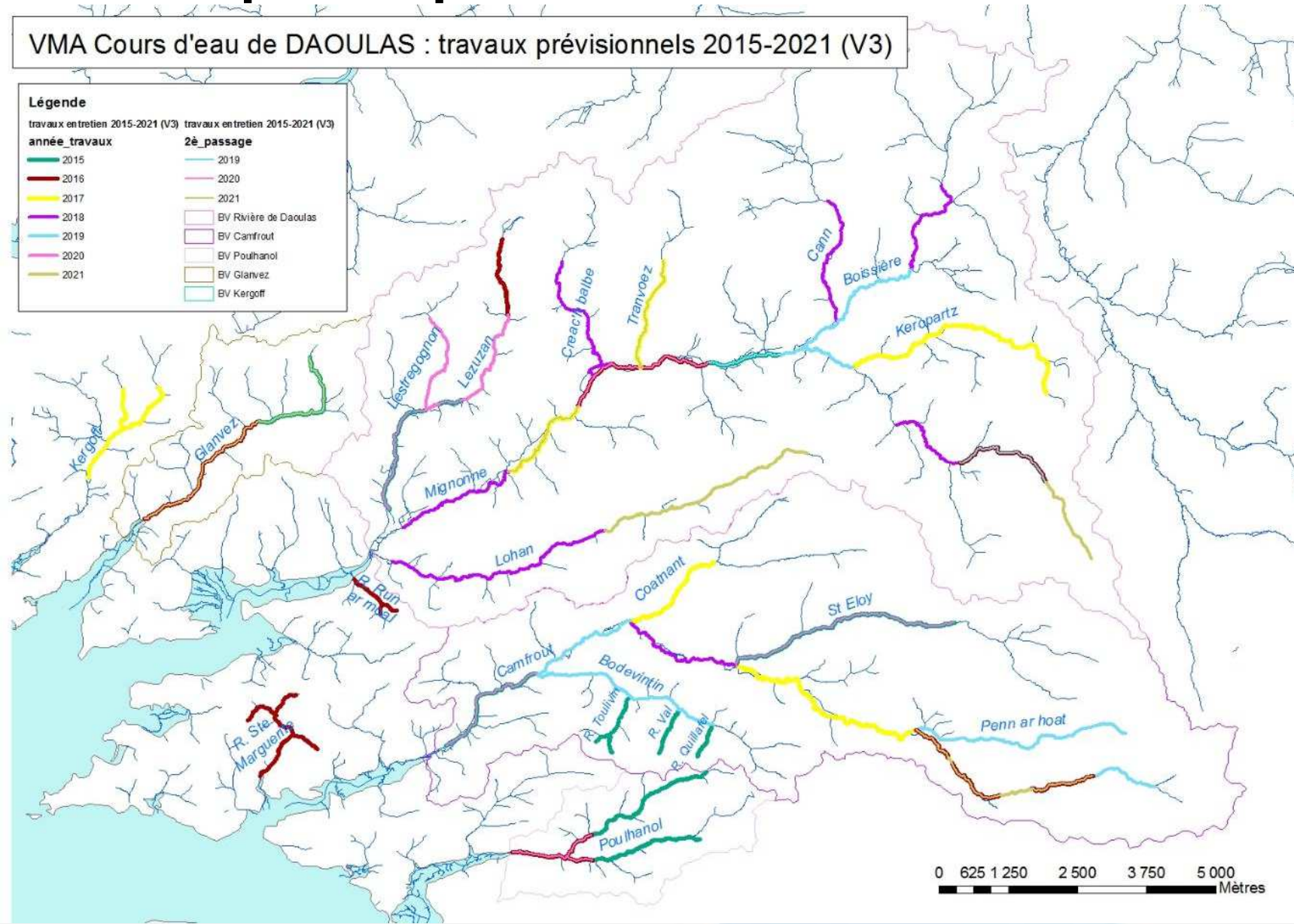
Volet Milieux Aquatiques



VMA Cours d'eau de DAOULAS : travaux prévisionnels 2015-2021 (V3)

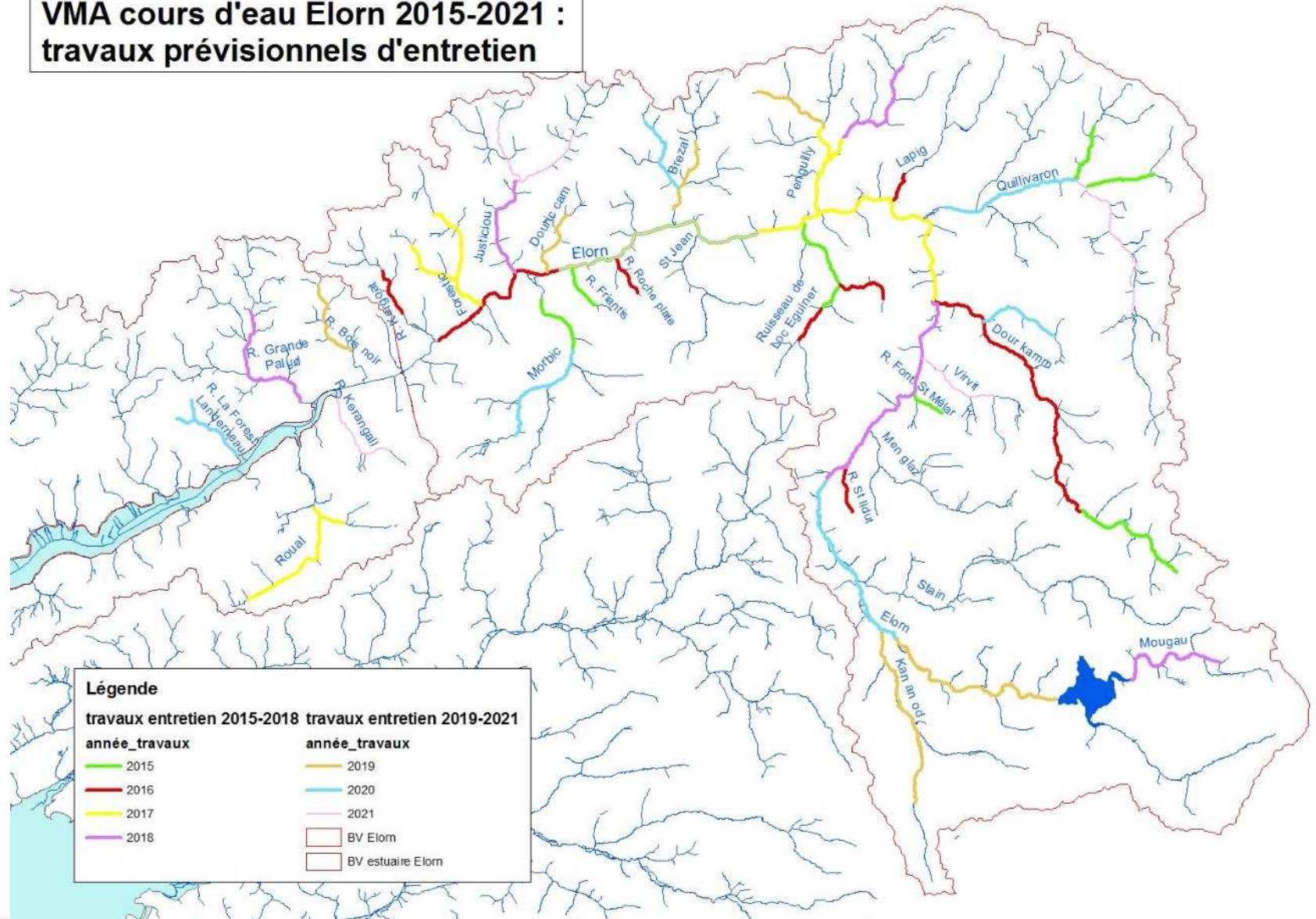
Légende

travaux entretien 2015-2021 (V3)	travaux entretien 2015-2021 (V3)
année_travaux	2 ^e passage
2015	2019
2016	2020
2017	2021
2018	BV Rivière de Daoulas
2019	BV Camfrout
2020	BV Poullhanol
2021	BV Glanvez
	BV Kergoff



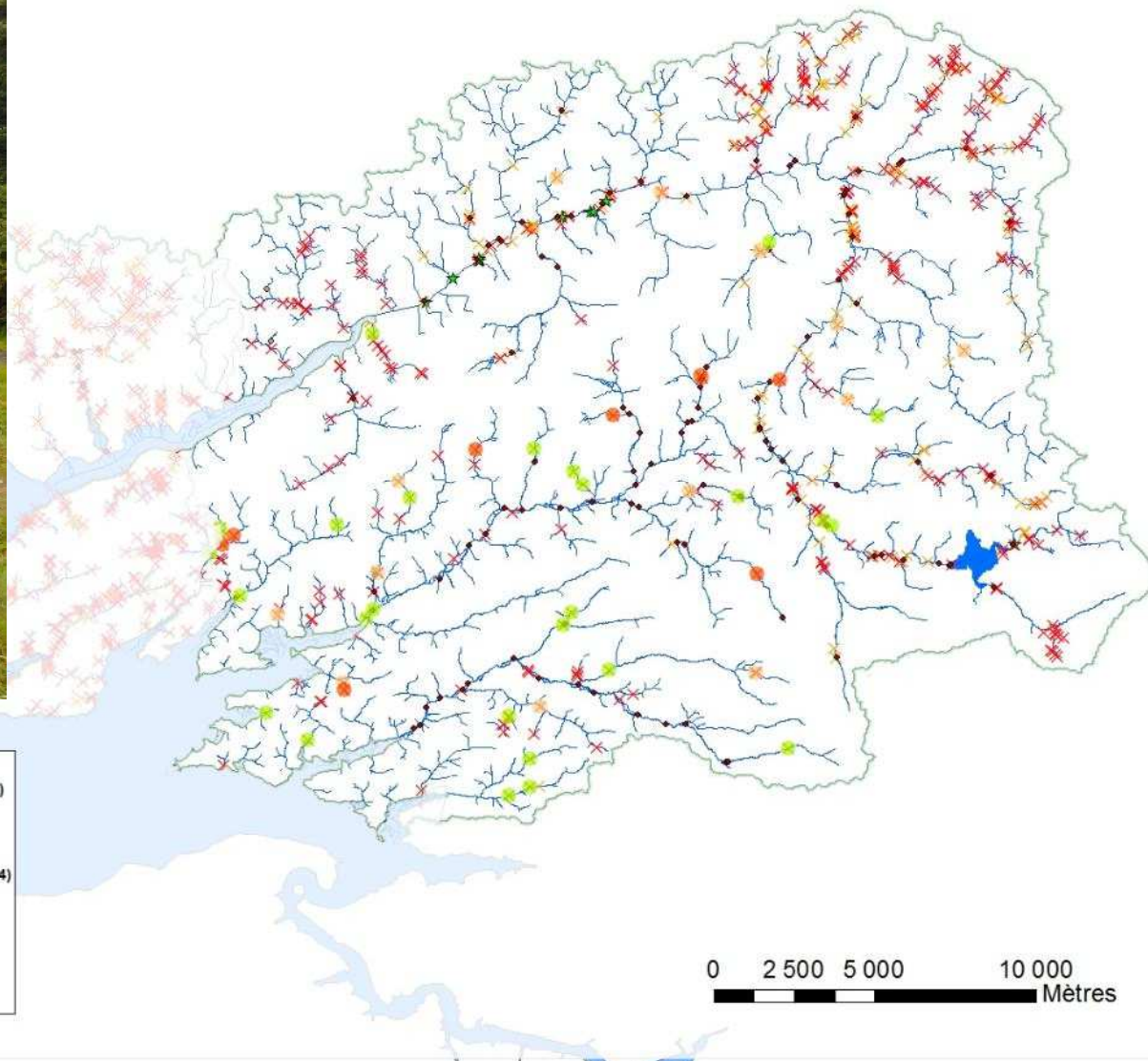
Volet Milieux Aquatiques

**VMA cours d'eau Elorn 2015-2021 :
travaux prévisionnels d'entretien**



Volet Milieux Aquatiques

Obstacles à la continuité écologique des cours d'eau sur le territoire du SAGE de l'Elorn



Légende	
statut 2014 des obstacles aménagés	
● obstacle effacé	● obstacle Penguilly (2014)
● obstacle sélectif	
● obstacle	
obstacles continuité sage elorn	
obstacle	
× oui	× sélectif
★ selon manœuvre	× in franchissable
× sélectif	● ROE_2014_SAGE_Elorn
	— Cours d'eau SAGE Elorn
	□ BV SAGE Elorn
obstacle Quillivaron (2014)	
FRANCHISSABILITE	
× sélectif	
× in franchissable	

0 2 500 5 000 10 000
Mètres

Volet Milieux Aquatiques

Plan de gestion des zones humides



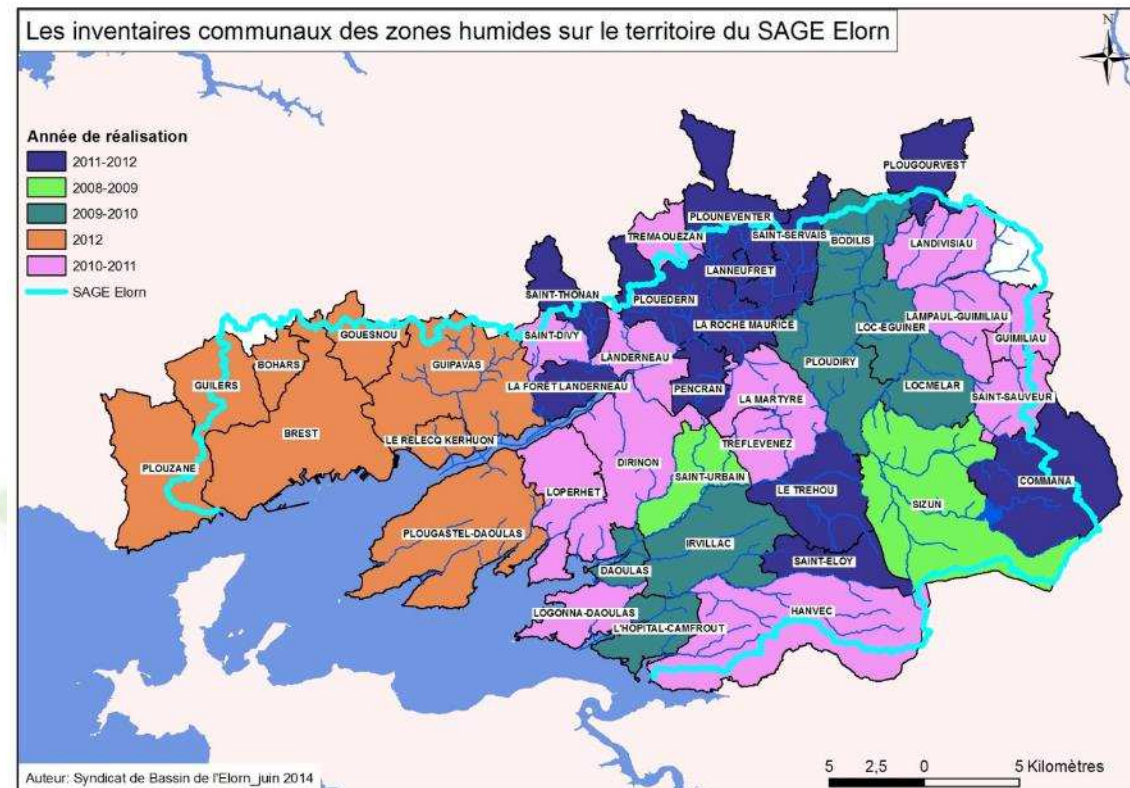
Formations pour l'amélioration des prairies permanentes humides

Concours des prairies fleuries

Achat de matériel pour la gestion
Des prairies humides

Accompagnement pour la gestion
communale

CLE du 12 nov. 2015



Espaces Naturels



Espaces naturels

Gestion des espèces invasives

Evaluation des populations de ragondins et rats musqués,

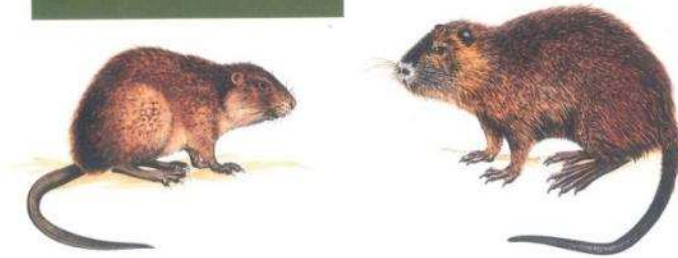
Coordination de la lutte annuelle,

Mise en place d'une campagne de lutte intensive.

Formation des personnels de terrain sur la reconnaissance des espèces invasives végétales et sur les techniques d'intervention.

Poursuite de l'inventaire permanent, plan de gestion.

Proposition de stratégie d'intervention



Espaces naturels

Suivi et protection des espèces patrimoniales

Etude présence loutre et impact ouvrages routiers.

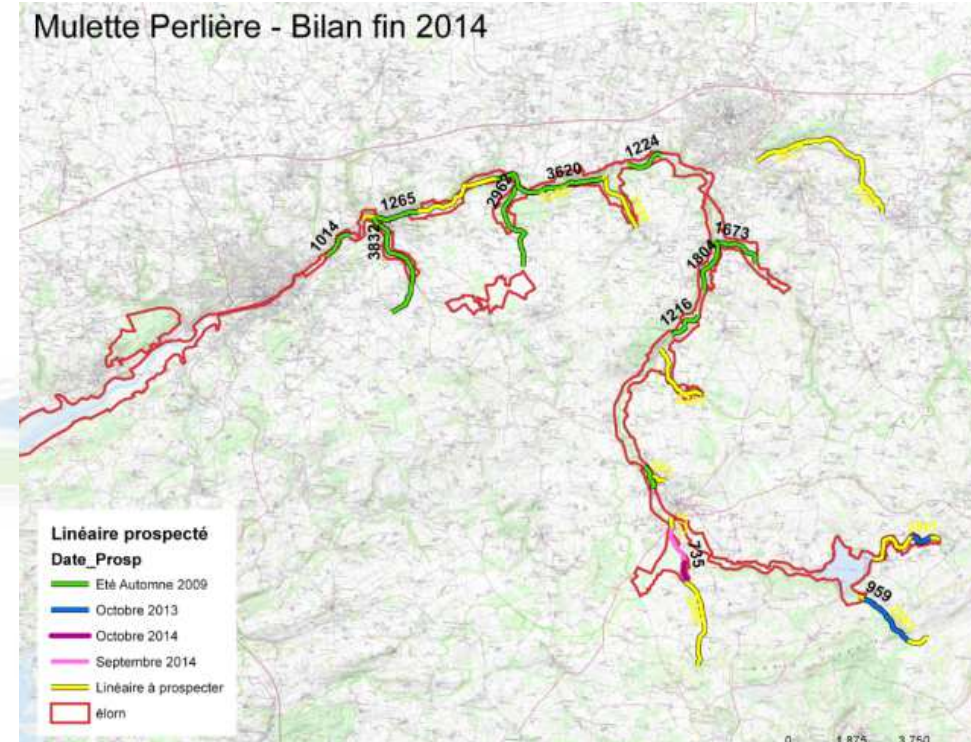
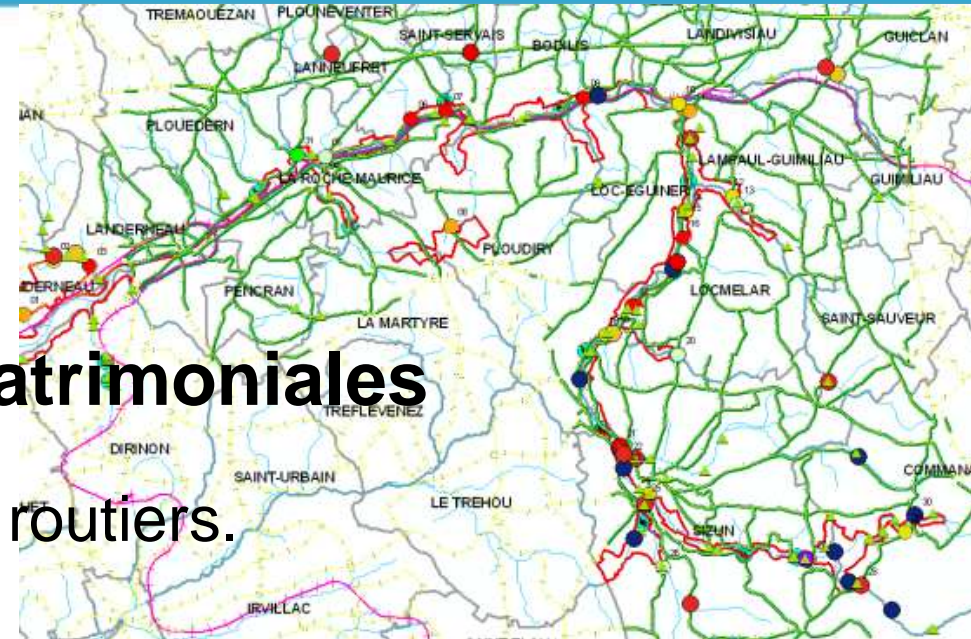
Proposition de travaux.

Prospections mulettes perlières.

Etude frayères saumons aval barrage

Drennec

CLE du 12 nov. 2015



Gestion quantitative



Gestion quantitative

Suivi des débits réservés et gestion du barrage du Drennec

Réalisation d'une étude de prévention des inondations (**A**nalyse du rapport **C**oûts / **B**énéfices de différents aménagements.

Engagement dans un **P**lan d'**A**ctions pour la **P**révention des **I**nondations en fonction des résultats.

Actions de sensibilisation au risque inondation (plaquette d'information, pose de repères de crues complémentaires...)

Tableau pluriannuel 2015-2019					2015	2016	2017	2018	2019	Total 2015-2019	
	intervenant	ETP	coûts annuels	coût annuel							
animation SAGE	animation CLE	Philippe	0,25	20 000 €	52 400 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €
	animation BV	Jérôme	0,15	9 900 €		9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	49 500 €
	suivi études	Jérôme	0,05	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €
	suivi indicateurs SAGE	service		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
	secrétariat SAGE	Nathalie	0,3	13 200 €		13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	66 000 €
	révision SAGE	prestation	0	50 000 €			45 000 €	55 000 €			100 000 €
communication, sensibilisation	plan de comm. SAGE	Philippe	0,15	12 000 €	117 300 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	60 000 €
		Dominique	0,05	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €
	supports comm. SAGE	prestation		20 000 €		30 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	110 000 €
		prestation		4 700 €		4 700 €	4 700 €	4 700 €	4 700 €	4 700 €	23 500 €
	coord scolaires et grd public animations scolaires	Gwenola	0,075	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €
		prestation		37 000 €		37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €
	charte jardiner au naturel	Jérôme	0,05	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €
		Florence	0,15	9 000 €		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	45 000 €
formations, suivi charte	prestation		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €		
	prestation		15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €		
coordination BV	coord. M.O et inondations	Jérôme	0,15	9 900 €	18 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	49 500 €
		Sophie	0,15	9 000 €		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	45 000 €
appui aux collectivités	désherbage communal	Gwenola	0,2	8 800 €	35 300 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	44 000 €
	assainissement, pluvial	Jérôme	0,25	16 500 €		16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	82 500 €
	étude zones enjeu sanitaire	prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
animation agricole	anim + actions en régie	Claire	0,5	22 000 €	41 800 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	110 000 €
	anim + actions en régie	Nolwenn	0,4	17 600 €		17 600 €	17 600 €	17 600 €	17 600 €	17 600 €	88 000 €
	anim P.A.E	Annaïg	0,05	2 200 €		2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	11 000 €
actions agricoles	P.A.E	prestation		10 000 €	64 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €
	diags bactério	prestation		27 000 €		27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	135 000 €
	promo syst faibles intrants	prestation		7 000 €		7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €
	suivi desherbage meca	prestation		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
	erosion, PDT	prestation		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €
CLE du 12 nov. 2015	accomp divers	prestation		8 500 €		8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	42 500 €	

suivi qualité de l'eau	prélèvements, suivi	Gwenola	0,075	3 300 €	167 360 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	
	suivi sous-BV	prestation		2 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	
	étude Drennec	stage		7 200 €		7 200 €	3 800 €					11 000 €
		prestation		10 860 €		10 860 €	4 200 €					15 060 €
	prélèvements, suivi	Aline	0,05	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	
	suivi bactério	prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	réseau Rade	Julien	0,25	11 000 €		11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	55 000 €	
		prestation		120 000 €		120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €	
VMA cours d'eau	technicien rivière Daoulas	Gwenola	0,65	28 600 €	176 700 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	143 000 €	
	technicien rivière Elorn	Guy	0,6667	30 000 €		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	
	restauration de berges	prestation		21 000 €		21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	105 000 €	
	entretien et gestion embâcles	prestation		37 600 €		37 600 €	35 600 €	35 800 €	35 900 €	35 900 €	180 800 €	
	gestion gros embâcles (Elorn)	prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	diversification écoulements	prestation		2 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	
	aménagement petits obstacles	prestation		20 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	
	aménagement gros ouvrages	prestation		25 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €	
	indicateurs piscicoles	prestation		2 500 €		2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €	
	VMA BM			106 524 €		106 524 €	phase II					106 524 €
VMA zones humides	technicien ZH	Nolwenn	0,6	26 400 €	56 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	132 000 €	
	travaux ZH	prestation		30 000 €		30 000 €	38 000 €	30 000 €	38 000 €	30 000 €	166 000 €	
	VMA BM			270 300 €		270 300 €	phase II					270 300 €
actions bocage	technicien bocage	Claire	0,5	22 000 €	124 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	110 000 €	
	travaux bocage	prestation		102 000 €		102 000 €	102 000 €	102 000 €	102 000 €	102 000 €	510 000 €	
milieux, gestion invasives		Annaïg	0,2125	9 350 €	43 130 €	9 350 €	8 250 €	8 250 €	7 150 €	7 150 €	40 150 €	
	invasives	prestation		25 755 €		25 755 €	23 375 €	23 375 €	23 375 €	23 375 €	119 255 €	
	emblématiques	prestation		8 025 €		8 025 €	8 025 €	8 025 €	6 000 €	6 000 €	36 075 €	
CLE du 12 nov. 2015					Totaux (hors VMA BM):	897 790 €	907 790 €	935 250 €	929 450 €	879 425 €	871 425 €	4 523 340 €



**CONTRAT DE TERRITOIRE
ELORN / RADE DE BREST**

PROJET 2015/2019

BREST METROPOLE



Le contrat territorial 2011-2013 de bassin versant du SAGE de l'Elorn a été prolongé en 2014 par avenant.

Ce programme, porté par le Syndicat de Bassin de l'Elorn et Brest métropole, avait pour objectif principal la mise en œuvre des préconisations du SAGE de l'Elorn, approuvé en 2010 par arrêté préfectoral.

Dans la continuité de ce programme, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et des Gestion des Eaux de l'Elorn, de l'atteinte des objectifs fixés à notre territoire par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pour répondre aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, mais aussi dans la perspective d'accompagner sa révision à compter de 2016, le Syndicat de Bassin de l'Elorn et Brest métropole s'associent de nouveau pour le portage d'un nouveau programme, dans un premier temps avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, dans le cadre d'un Projet Territoire d'Eau en cours de finalisation avec la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Finistère.

Ce programme est décliné autour des grands enjeux du SAGE et du SDAGE :

- Animation – communication – sensibilisation
- Appui aux acteurs locaux sur les enjeux de :
 - La contamination bactériologique des eaux littorales
 - L'eutrophisation
 - l'usage des pesticides
 - les micropolluants
- Suivi de la qualité de l'eau
- Volet protection, gestion des espaces et des espèces :
 - Cours d'eau
 - Zones humides
 - Trame bocagère
 - Espèces invasives
 - Espèces patrimoniales

Dans ce cadre programmatique, Brest métropole se positionne principalement, pour la période 2015-2019, aux côtés du Syndicat de Bassin de l'Elorn, sur les actions suivantes :

- communication/sensibilisation sur les enjeux de la qualité des eaux littorales, et le développement du jardinage au naturel,
- coordination du projet,
- appui aux collectivités sur les zones à enjeux littoraux,
- suivi de la qualité de l'eau sur les bassins versants du nord de la rade (Réseau RADE).

Pour ce qui concerne la gestion des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau), le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) actuel de Brest métropole se terminant fin 2015, le prochain volet sera intégré au Projet de Territoire à compter de 2016.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

OPERATION « JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

CHARTRE « JARDINER AU NATUREL, ÇA COULE DE SOURCE ! »

Développée pour répondre à la problématique posée par les pollutions engendrées par les produits phytosanitaires, la charte « Jardiner au naturel » vise à réduire leur utilisation par les jardiniers amateurs.

Les institutions et associations ont établi une collaboration avec les enseignes de jardinage du bassin versant afin de répondre au mieux à cet objectif.

Cette charte est portée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn pour sa partie « historique » de lien entre associations, collectivités et jardinerie ou magasins de bricolage.

Bmo, depuis 2014, a développé une nouvelle approche des jardiniers amateurs pour accentuer ses effets sur les usagers.

Il s'agit de la mise en œuvre d'actions sur le jardinage au naturel sur le territoire de Brest métropole océane, au travers de :

- Recensement des différents outils et supports existant sur le territoire de Brest métropole océane mais aussi plus largement, à l'échelle du Pays de Brest et au besoin, au niveau national, concernant le jardinage au naturel, dans le but de constituer un premier « catalogue ».
- Recensement de l'ensemble des partenaires du territoire de Brest métropole océane et du Pays de Brest pouvant être concernés par le jardinage au naturel,
- Présentation d'un panel de contenus et d'outils à développer par la collectivité en tenant compte :
 - o des modes d'intervention
 - o des publics cibles
 - o des différents niveaux de connaissances de ces publics
- Animations auprès de différents publics, de divers types : conférences, ateliers, formations, visites, stands lors de manifestation, ...ces animations doivent permettre de toucher un maximum de jardiniers amateurs et faire évoluer leurs pratiques
- Valorisation des démarches et actions déjà engagées par des jardiniers au naturel, ainsi que les jardiniers eux-mêmes.
- Adaptation du programme aux professionnels de l'entretien et de la création de jardins.

BUDGET ANNUEL BREST METROPOLE OPERATION JARDINER AU NATUREL

Pilotage et suivi de l'approche « jardiniers » de la charte	15% d'ETP	9 000 €
Prestation d'accompagnement de la collectivité	Prestation extérieure	15 000 €

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

ANIMATIONS GRAND PUBLIC

RAMASSAGE DECHETS SUR LES PLAGES

Afin d'encourager les communes littorales du pourtour de la rade à débarrasser les plages des macrodéchets, Brest métropole océane fournit des équipements et bennes aux communes, associations, écoles... qui le souhaitent. Ces opérations se déroulent à l'occasion de deux grands évènements que sont la Semaine du Développement Durable, et « Nettoyons la Nature », le dernier week-end de septembre. Afin de poursuivre la sensibilisation, ces opérations peuvent être décalées de quelques jours avant et après les dates retenues pour les communes qui le souhaitent.

ANIMATION SUR LES PLAGES

Depuis quelques années, un partenariat est développé avec l'association « les Petits Débrouillards » pour assurer des animations auprès du grand public sur des plages de la rade de Brest, accessibles avec le « Débrouillobus », outil pédagogique ambulante.



Il est proposé de continuer cette prestation d'animation, qui fonctionne très bien, et de la poursuivre par des animations ciblées, lors des manifestations estivales organisées le vendredi sur la plage du Moulin Blanc, les « vendredis du sport ».

FETE DE LA SCIENCE

Syndicat de Bassin de L'Elorn et Bmo s'associent pour tenir un stand à l'occasion de la Fête de la Science, évènement national auquel participent les acteurs scientifiques brestoïses depuis de nombreuses années.

L'animation est centrée sur la maquette de bassin versant créée dans le cadre du Contrat de Baie de la rade de Brest.



**BUDGET ANNUEL BREST METROPOLE
OPERATIONS ANIMATIONS GRAND PUBLIC**

Pilotage, suivi, animations	5 % d'ETP ingénieur	3 000 €
Prestation d'accompagnement de la collectivité	Prestation extérieure	4 700 €

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

ALGUES VERTES

RAMASSAGE D'ALGUES VERTES DANS L'ANSE DU MOULIN BLANC (PM)

Ce programme se poursuivra, uniquement financé par Brest métropole océane.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

LIMITATION DE LA POLLUTION D'ORIGINE BACTERIOLOGIQUE

SUIVI DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES EXUTOIRES EN ZONES SENSIBLES

ANALYSES DE LA CONTAMINATION BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DOUCES AUTOUR DES ESTUAIRES LES PLUS IMPACTES



Le réseau de suivi de la qualité bactériologique des ruisseaux et cours d'eau débouchant dans la Rivière de l'Elorn, en Baie de Daoulas et dans l'anse de Penfoul se poursuivra, ainsi que le travail de sensibilisation auprès des partenaires institutionnels et locaux.

Sur les sites où les déterminations de l'origine bactériologique des contaminations n'ont pas été validées (par 3 résultats significatifs) il est prévu de poursuivre les analyses discriminantes.

DEFINITION DES ZONES A ENJEUX SANITAIRES

Définition des zones à enjeux sanitaires dans lesquelles les installations d'assainissement non collectif ont un impact sanitaire sur un usage sensible.

La réglementation en vigueur en matière d'assainissement non collectif (arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non-collectif) conduit à distinguer les installations en fonction de leur localisation ou non dans une zone à enjeu sanitaire. Outre les périmètres de protection de captages et les bassins versants des zones de baignade, la réglementation permet de définir par arrêté du maire ou du préfet des zones à enjeux sanitaires dans lesquelles les installations d'assainissement non collectif ont un impact sanitaire sur un usage sensible tel qu'un site de conchyliculture, de pêche à pied, de baignade d'activité nautique, de pisciculture et de cressiculture.

Une démarche consistant à identifier et à réglementer spécifiquement ces zones à enjeux sanitaires vis-à-vis de la problématique des ANC polluants pourrait être initiée sur le territoire de Brest métropole océane, voire, à plus grande échelle, sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

Pour étudier l'opportunité d'une telle démarche, une première étude va être réalisée depuis l'extrémité nord de la presqu'île Plougastel-Daoulas jusqu'à l'estuaire de l'Elorn. La mission consiste :

- à identifier les usages sensibles pour lesquels la définition d'une zone à enjeu sanitaire est pertinente (recensement des usages sensibles parmi lesquels les sites de baignades déclarés ou non et les zones de pêche à pied ou d'activité conchylicole).

- à délimiter les bassins versants potentiellement source d'impacts sur les usages précités et à décrire l'état des ANC et les autres sources de pollution microbiologique sur ces bassins versants. Il s'agira dans ce cadre de déterminer si les ANC défaillants constituent ou non une source majeure de pollution et si leur réhabilitation apporterait à elle seule un gain significatif sur le milieu.

L'étude intégrera un état des lieux et une évaluation de la vulnérabilité des différentes zones sensibles identifiées.

BUDGET ANNUEL BREST METROPOLE
LIMITATION DE LA POLLUTION D'ORIGINE BACTERIOLOGIQUE

Prélèvements, suivis	5 % d'ETP	3 000 €
Analyses d'eau	Prestation extérieure	10 000 €
Etude zones à enjeux sanitaires	Prestation extérieure	10 000 €

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

RESEAU RADE

RESEAU D'ACQUISITION DE DONNES DUR L'EAU (RADE)

Le réseau d'Acquisition des Données sur l'Eau existe depuis 2009, et s'enrichit chaque année des données récoltées, et d'informations nouvelles.



Le projet d'évolution du site se poursuit. Le nouveau site sera supporté par Microsoft SharePoint, la conception visuelle et structurelle sera à la charge de la DEU assistée par le service informatique. De nouvelles fonctionnalités et un meilleur contrôle des contenus va permettre d'adapter le portail rade à un public plus large (scolaire et étudiant) tout en conservant sa mission initiale de partage de données environnementales. La partie exploitation des données (business object) permettra une meilleure réactivité sur les rapports et synthèses. La création ponctuelle de sous-site thématique sera permise par SharePoint.

Production des données

Les données recueillies sont notamment exploitée dans le cadre du contrat de bassin versant du SAGE de l'Elorn par le Syndicat de Bassin de l'Elorn et par Brest métropole océane, et dans le cadre du SAGE de l'Aulne par l'EPAGA.

- 13 points sont suivis dans le réseau bassins versants :
 - o sur 17 paramètres physico-chimiques et bactériologiques suivis 6 à 12 fois par an, soit 1708 analyses dans l'année
 - o sur les pesticides suivis 1 à 6 fois par an, soit 938 analyses dans l'année.
- 24 points sont suivis dans le réseau littoral (petits ruisseaux côtiers) :
 - o sur 10 paramètres physico-chimiques et bactériologiques suivis 4 fois par an, soit 960 analyses dans l'année
 - o 6 points sont suivis sur les pesticides, 1 à 4 fois par an, soit 276 analyses dans l'année
- 7 points sont suivis en pesticides sur le réseau marin 1 à 4 fois par an, soit 322 analyses dans l'année

- 10 points sont suivis en hydrocarbures ou détergents sur le réseau marin (72 analyses par an)

Ces analyses sont mises à disposition du public, des professionnels et des associatifs sous forme de données brutes ou valorisées téléchargeables à partir du site internet.

**BUDGET ANNUEL BREST METROPOLE
RESEAU RADE**

Pilotage, suivi	25 % d'ETP	11 000 €
Prestation d'étude	Prestation extérieure	120 000 €

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019

AUTRES ACTIONS

COORDINATION ET PILOTAGE DU CONTRAT

Il s'agit du pilotage, du suivi, de la participation à des réunions, conférences, séminaires, de la coordination, des préparations, des bilans, et de toutes les missions non rattachées directement à des actions précises.

GESTION DES EAUX DE BALLAST ET DES SEDIMENTS DES NAVIRES

Un travail de suivi des opérateurs industriels (Marine Nationale, CCI et opérateurs privés sur le port de commerce) est en cours, notamment en termes de sensibilisation des enjeux.

SENSIBILISATION DES ARTISANS SUR LE PRETRAITEMENT DES EAUX USEES AVANT REJET AU RESEAU (PM)

Sensibilisation en cours de réalisation par la SPL Eau du Ponant sur le territoire de Brest métropole océane

LE CARENAGE POUR LA PLAISANCE (PM)

La prescription Q.35 du SAGE de l'Elorn, validée en 2010, prévoit la création d'aires de carénage pour la plaisance. Au vu de la répartition des plaisanciers et des outils existants au Moulin Blanc et au Château, il apparaît utile de réaliser une nouvelle aire de carénage dans le secteur du Goulet pour répondre à la demande existante pour les trois zones de mouillage du Dellec, de Sainte-Anne du Portzic et de Maison Blanche. Une étude réalisée en 2013 par le Pays de Brest a porté sur l'évaluation des équipements existants (cales et aires de carénage avec système de traitement). Elle a néanmoins montré les limites de ce type d'ouvrages. Leur bon fonctionnement est en particulier conditionné à leur entretien et maintenance et à leur adaptabilité aux évolutions des peintures.

Dans ce contexte, une étude de définition d'une solution de gestion des bateaux permettant de réduire le rejet de substances polluantes au milieu marin a été lancée fin 2014. Pour cela, 2 types de solutions sont envisagées :

- un projet d'aire de carénage unique et opérationnel pour l'ensemble des 3 secteurs de mouillage en termes d'implantation, de capacité, de traitement et de fonctionnement,
- une solution alternative à la construction d'une aire de carénage et à l'usage des peintures anti-fouling.

L'étude devra présenter 2 projets répondant chacun aux 2 types de solutions précitées. Pour chacune des solutions, le bureau d'étude devra déterminer les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la solution, leur entretien et maintenance. Une estimation financière précise des différents postes est demandée en termes d'investissement et de fonctionnement.

Pour chacune des solutions, l'étude devra déterminer en outre, les obligations réglementaires à respecter et les autorisations administratives à obtenir et comportera une estimation précise du projet en termes d'investissement et de fonctionnement ainsi qu'une analyse des modes de gestion appropriés afin d'assurer le bon fonctionnement durable de l'équipement.

Cette étude fait l'objet d'un financement distinct de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

MISE EN PLACE D'UNE GESTION COLLECTIVE DES USAGES MARITIMES EN RADE DE BREST

Le groupe de travail «Partage de l'espace littoral», dont Bmo fait partie au titre du contrat, a été mis en place au cours de l'année 2011, à l'échelle du Pays de Brest.

Le groupe de travail continue de se réunir, par sous-secteur, pour poursuivre la démarche de concertation entre acteurs, afin de définir en partenariat, les solutions à apporter aux problématiques soulevées.

BUDGET ANNUEL BREST METROPOLE AUTRES ACTIONS

Coordination contrat	10 % d'ETP ingénieur	6 000 €
Animation actions	5% d'ETP ingénieur	3 000 €

PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019			
BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL BREST METROPOLE			

Jardiner au naturel	Pilotage et suivi de l'approche « jardiniers » de la charte	15% d'ETP	9 000 €
	Prestation d'accompagnement de la collectivité	Prestation	15 000 €
Animation Grand Public	Pilotage, suivi, animations	5 % d'ETP	3 000 €
	Prestation d'accompagnement de la collectivité	Prestation	4 700 €
Contamination Bactériologique des eaux	Prélèvements, suivis	5 % d'ETP	3 000 €
	Analyses d'eau	Prestation	10 000 €
	Etude zones à enjeux sanitaires	Prestation	10 000 €
Réseau RADE	Pilotage, suivi	25 % d'ETP	11 000 €
	Prestation d'étude	Prestation	120 000 €
Coordination et animations autres	Coordination contrat	10 % d'ETP	6 000 €
	Animation actions	5% d'ETP	3 000 €
Total			194 700 €

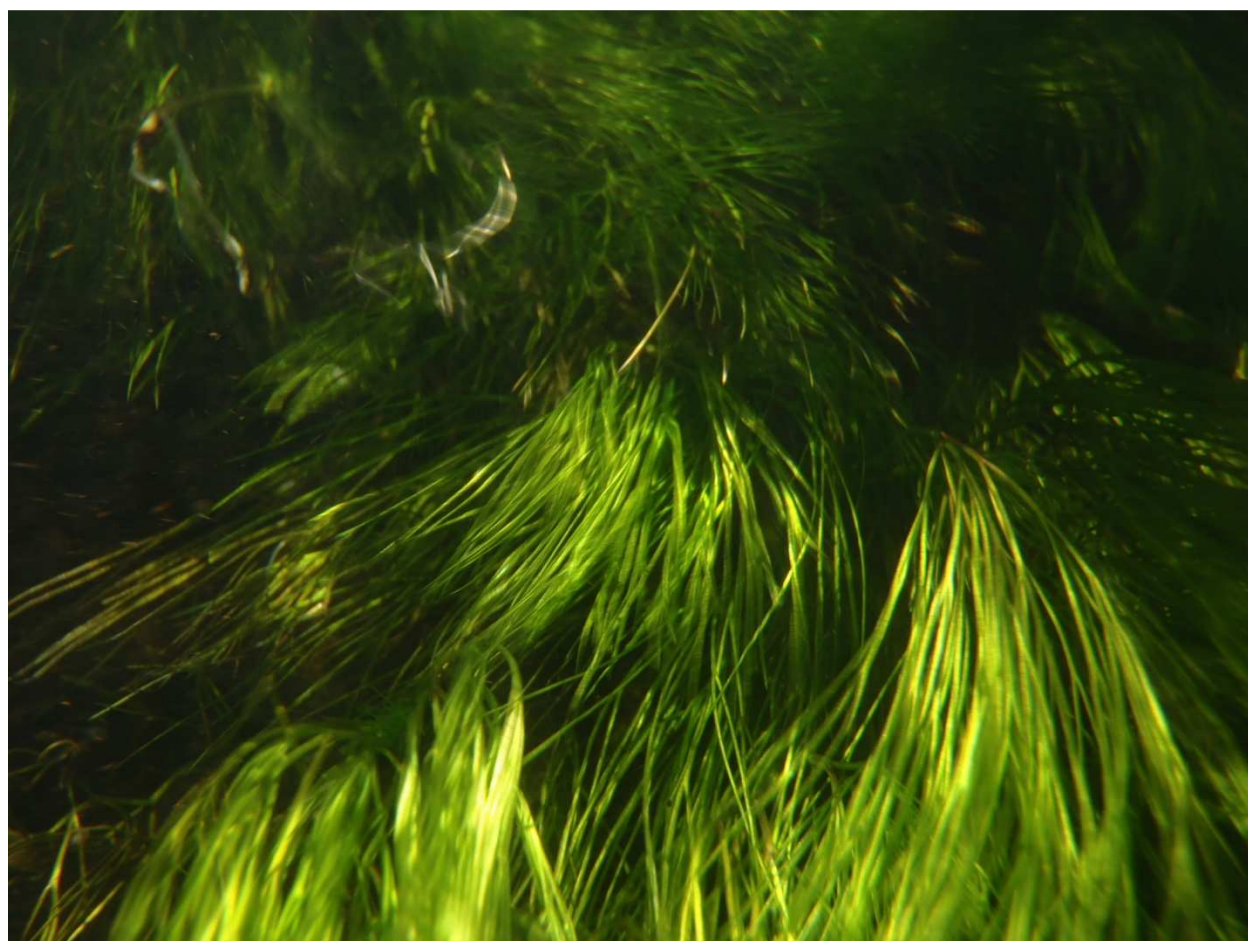
PROGRAMME ELORN/RADE 2015/2019		
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANNUEL - BREST METROPOLE		

Thématique	Budget annuel	AELB
Animation générale	12 000 €	8 400 €
Animation suivi qualité eau	14 000 €	9 800 €
Animation et prestations charte « jardiner au naturel »	24 000 €	12 000 €
Prestations communication	4 700 €	2 350 €
Prestations appui aux collectivités	10 000 €	7 000 €
Prestations suivi qualité de l'eau	130 000 €	65 000 €
TOTAL	194 700 €	104 550 €

CONTRAT DE SAGE ELORN / RADE DE BREST

PROJET 2015-2019

SYNDICAT DE BASSIN DE L'ELORN



PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

ANIMATION SAGE

Animation de la CLE Animation BV et suivi des études

Programmation, animation et compte-rendus des réunions de la Commission Locale de l'Eau du SAGE. Préparation et organisation des réunions, rédaction des comptes rendus, contacts avec les différents acteurs, reprographies, transmissions, relations avec les partenaires techniques et financiers... Préparation des avis de la CLE, travail en amont avec les pétitionnaires, mise en place de groupes de travail si nécessaire.

Participation à diverses instances et réunions, (animateurs de SAGE, APPCB, CRESEB, SDAGE, Commission des Cultures Marines du Nord Finistère, GIZC Pays de Brest, Natura 2000...). Animation du réseau de partenaires locaux et des groupes de travail du SAGE

Procédure de révision du SAGE à compter de 2016 : études complémentaires à prévoir :

2016 : 45°000 € (mise à jour état des lieux / enjeux / objectifs / stratégie).

2017 : 55°000 € (rédaction des documents du SAGE / analyse économique / évaluation environnementale / analyse juridique / consultation)

Complément d'étude sur le développement des cyanobactéries dans la retenue du Drenec

Etude et suivi analytique plan d'eau et BV Drenec Stage Master 2 :

Réalisation de profils d'analyses physicochimiques et colorimétriques, au moyen de sondes multiparamètres et d'analyses et comptages de prélèvements :

- répartition dans la masse d'eau
- lien avec la stratification thermique
- lien avec les apports exogènes et dépôts endogènes

Sondes de mesures et analyses

1- Location sondes multiparamètres (chlorophylle et phycocyanine)

Mise à disposition sonde chlorophylle et phycocyanine par université de Rennes 1

2- Analyses et comptage phytoplancton

Suivi des indicateurs Mise à jour du tableau de bord des indicateurs du SAGE de l'Elorn

Service civique sur 8 mois par an.

Evolution et mise à jour du tableau de bord des indicateurs du SAGE :

- prise de contact et rencontre avec les fournisseurs de données (administrations, collectivités, autres maîtres d'ouvrages partenaires)
- relevé et mise en forme des indicateurs
- mise à jour du tableau de bord
- réalisation d'un document de présentation pour CLE et Copil

Secrétariat de la CLE et suivi comptable du contrat de BV

Secrétariat et comptabilité pour le SAGE et le contrat de bassin versant.

Préparation des justificatifs de dépenses et relations avec les partenaires financiers.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

COMMUNICATION / SENSIBILISATION

Mise en place d'un plan de communication

L'analyse réalisée dans le cadre de la démarche d'évaluation a montré que des progrès étaient nécessaires pour optimiser la communication auprès des différents acteurs, qui se sentent à la fois sollicités et mal informés.

La réalisation d'un plan de communication, décliné à l'attention des différents publics cibles (élus, agriculteurs, grand public...) par un prestataire spécialisé est donc prévue, avec accompagnement sur les 3 premières années du contrat.

Education à l'environnement et aux milieux aquatiques auprès des scolaires

Animations scolaires tout au long de l'année

1- Animations réalisées auprès des écoles primaires (hormis Brest) et secondaires du territoire du SAGE de l'Elorn, sur les milieux aquatiques, le SAGE et les actions menées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn

2- Animations réalisées par des prestataires : Coordination et suivi des animations d'éducation à l'environnement menées auprès des scolaires et des prestataires chargés de ces animations
Bilans des réalisations et financier

Animations scolaires Semaine de l'Elorn

1- Animations réalisées auprès des écoles primaires du territoire (hormis Brest) et ciblées sur une ou plusieurs actions menées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn

Animations réalisées par des prestataires

2- Coordination et suivi des animations d'éducation à l'environnement menées auprès des scolaires et des prestataires chargés de ces animations

Sensibilisation du grand public à l'environnement et aux milieux aquatiques

1- Sensibilisation du grand public, lors d'événements ponctuels (Semaine de l'Elorn, Fête de la science, etc.), aux milieux aquatiques et, tout particulièrement, aux actions menées par le Syndicat de Bassin de l'Elorn dans le cadre de son projet de territoire

2- Animation générale :

Organisation, préparation, participation aux animations et bilan de l'évènement

Sensibilisation du grand public à la problématique et aux techniques alternatives aux pesticides

Charte « jardiner au naturel, ça coule de source ! »

Un engagement des jardineries situées sur le bassin versant de la rade de Brest est en cours au travers de la charte "Jardiner au naturel, ça coule de source !", qui incite à la diffusion de messages et techniques d'entretien et de jardinage respectueuses de la qualité de l'eau.

Un réseau d'une vingtaine de jardinerie partenaires, en collaboration avec des associations environnementales et des associations de consommateurs, est incité à réduire progressivement leur offre en pesticides et à l'étoffer parallèlement en techniques alternatives.

Plusieurs jardinerie du territoire ont déjà été primées au niveau régional pour la qualité de leur engagement.

Suite à la signature en 2014 des magasins du groupe EVEN sur le territoire, l'année 2015 prévoit l'engagement d'une enseigne Weldom à Landerneau et de plusieurs enseignes Espace Emeraude.

L'ensemble des signataires seront progressivement conduits à la remise en question progressive de la vente de pesticides aux particuliers.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

COORDINATION BV

Coordination du contrat et mobilisation des acteurs locaux du bassin versant

Coordination des actions du contrat relatives aux acteurs du bassin versant, ou sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Suivi et coordination de l'animation, pilotage des groupes de travail, réalisation des bilans, programmation, concertation.

Participation aux instances locales, départementales ou régionales liées à nos programmes et leur évolution.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

APPUI AUX COLLECTIVITES

Réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités

Plans et charte de désherbage des espaces communaux

Réalisation, suivi et mise à jour des plans de désherbage communaux

Evaluation du niveau d'engagement des communes dans la charte de désherbage

Promotion de la charte de désherbage auprès des communes non signataires

Techniques alternatives de désherbage et aménagement des espaces communaux

Recherche et démonstrations des techniques alternatives les mieux adaptées aux problématiques des communes du territoire dans l'objectif "0 phyto"

Travail avec les communes du territoire pour :

- l'entretien, par des techniques alternatives, et l'aménagement des cimetières et des terrains de sports (objectif "0 phyto")

- la prise en compte de l'entretien futur dès la conception des nouveaux aménagements urbains pour en limiter l'entretien

Rédaction du bulletin trimestriel de liaison pour les communes

Bilan et évolution des pratiques

Bilan annuel des actions menées

Evolution des pratiques de désherbage des collectivités

Accompagnement des collectivités pour la réalisation des études, travaux dans le domaine de l'assainissement des eaux usées

Les projets d'équipement ou d'amélioration de l'assainissement des eaux usées communales, pourtant grandement poussés par l'animation notamment dans la zone prioritaire définie par le SAGE, ont globalement pris un peu de retard par rapport aux échéances du contrat précédent ; notamment, les travaux de réhabilitation des branchements sur le réseau collectif, ou des installations polluantes littorales d'assainissement non collectif, ne sont que partiellement engagés par les collectivités concernées.

Ces démarches s'avèrent cependant essentielles pour l'atteinte des objectifs de qualité des eaux conchylicoles.

Diagnostic et fiabilisation des réseaux

La pollution bactérienne issue de l'assainissement collectif peut provenir en partie du dysfonctionnement des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées vers les stations d'épuration : fuites ou entrées parasites, mauvais dimensionnement ou fonctionnement des postes de refoulement ou déversoirs d'orage.

Les collectivités publiques en charge de l'assainissement sont tenues de s'équiper de systèmes de contrôle du bon fonctionnement des réseaux.

Le Syndicat de bassin déploiera des moyens d'animation et de communication pour accompagner les collectivités concernées dans leurs projets d'assainissement, en les informant sur les principes et prescriptions à respecter.

Diagnostic et réhabilitation des branchements

Le dysfonctionnement des systèmes d'épuration est également lié à la qualité des branchements individuels sur les réseaux séparatifs.

Un contrôle systématique des branchements, ainsi que leur mise en conformité, devront être réalisés par l'ensemble des collectivités selon un calendrier dépendant du zonage prioritaire arrêté par le SAGE.

Dans cette optique, un accompagnement des collectivités concernées sera réalisé par les animateurs du contrat.

Une plaquette de communication et des textes de sensibilisation à l'attention des particuliers, rassemblant l'ensemble des prescriptions techniques liées à la conformité des branchements et installations d'assainissement, seront proposés en collaboration avec les acteurs du territoire, et des réunions publiques pourront être organisées sur les différents secteurs, selon leur degré de priorité.

Réhabilitation des ANC polluants

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est terminé sur le bassin.

L'exploitation des données de contrôle, et la définition des « points noirs » (installation non conforme et polluante) seront coordonnées par les co-porteurs du contrat avec les différents Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du territoire, dans le but de définir et mener une stratégie d'intervention visant la résorption rapide des pollutions en provenance des assainissements non collectifs.

Une plaquette spécifique et des articles seront proposés à l'attention des particuliers.

Accompagner la réalisation des études eaux pluviales sur l'ensemble du bassin, et leur prise en compte dans les documents d'urbanisme

Des prescriptions ont été définies par le SAGE pour la maîtrise des eaux pluviales dans les communes situées en amont des zones à risque d'inondation.

Des schémas directeurs de gestion et des zonages d'assainissement des eaux pluviales doivent être réalisés dans les communes du bassin versant, respectant les principes définis par le SAGE.

Aussi, les communes et collectivités concernées seront accompagnées par l'animation du programme pour la réalisation de ces études et pour assurer leur mise en cohérence avec les documents d'urbanisme lors de leur élaboration ou révision.

De même, les principes de définition des aménagements et ouvrages de gestion des eaux pluviales, pour assurer leur tamponnage hydraulique et leur décantation éventuelle, ont été définis par le SAGE et rappelés au moyen d'une plaquette d'information spécifique.

Les communes seront accompagnées par le Syndicat dans la définition des ouvrages adaptés et leur cohérence avec l'enjeu inondation du bassin.

Adaptation de la gestion quantitative à l'évolution des prélèvements

Gestion des débits et adaptation des prélèvements en fonction du DOE

Politique d'économies d'eau

Sensibilisation aux démarches communales d'économies d'eau.

Appui à l'évolution de la tarification de l'eau.

Accompagnement des travaux de suivi et amélioration des réseaux.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

ANIMATION ET ACTIONS AGRICOLES

Promotion de techniques alternatives pour éviter l'érosion des sols et des polluants associés

Test de techniques alternatives sur la culture de pomme de terre

La culture de pomme de terre est particulièrement bien implantée sur le bassin de l'Elorn. Du fait du tamisage, cette culture est très problématique pour l'érosion des sols et des polluants associés. De plus, la conduite classique de cette culture demande de très nombreux passages de produits phytosanitaires.

Une parcelle ne peut retourner en de pomme de terre que tous les 5 ans. Les producteurs de pommes de terre font donc appel à de nombreux échanges avec d'autres exploitants.

Après deux années de tentatives, en partenariat avec Bretagne plants pour tester du matériel qui permettrait de diminuer les phénomènes érosifs, il a été proposé de tester des semis de céréales dans un couvert implanté directement après la culture de pomme de terre.

Il est proposé d'organiser, pendant 2 à 3 ans chez 3 producteurs par an répartis sur tout le territoire, des surfaces test.

Le travail sera réalisé par ETA. Seront testées plusieurs techniques culturales et plusieurs couverts et semences de blé. Un contact privilégié avec les coopératives se fera pour un conseil sur les semences de blé.

Ce sera également l'occasion de montrer aux producteurs le gain que chacun d'entre eux aurait à mutualiser ce type de travaux, et pourquoi pas de proposer un groupe AEP.

Selon les parcelles choisies, il sera établi une série d'analyses de MES à portée d'exemple.

Ces actions seront à présenter aux conchyliculteurs et pêcheurs qui constatent des colmatages et une forte sédimentation dans les estuaires de la rade.

Sensibilisation aux risques érosifs

L'UMR SAS de l'INRA a depuis de nombreuses années compilé une somme d'information importante sur l'état des sols et les risques associés. Le laboratoire souhaite passer à une phase plus opérationnelle vers les structures de bassins versants et souhaite une meilleure valorisation des bases de données régionales. Des expertises locales seront nécessaires pour confirmer ou infirmer la modélisation des aléas érosifs.

La carte des sols de Bretagne est à valoriser notamment auprès des techniciens conseils.

En 2015, année internationale du sol, il sera proposé de réaliser une petite conférence sur le sujet.

Formations

Nous avons déjà réalisé des formations sur les Techniques Culturales Simplifiées, notamment avec culture de pomme de terre. Ces formations sont à nouveau à proposer et à adapter à chaque secteur. Un regroupement à 2 ou 3 bassins sur le sujet serait un plus.

Promotion de systèmes à faibles niveaux d'intrants

Mise en œuvre du Projet Agro-Environnemental et Climatique

Se référer au PAEC du Syndicat de Bassin pour plus de détails.

Le Syndicat de Bassin souhaite ouvrir tout son territoire pour l'éligibilité aux MAE systèmes.

Organisation au sein du SBE

Pour toutes les MAE systèmes herbagers, il sera proposé le même fonctionnement :

1- Contacts avec l'agriculteur par le SBE : premier état des lieux pour cerner les besoins sur le dossier ; deux cas de figure se présenteront :

* L'exploitant est déjà en MAE SFEI ou est très proche du cahier des charges : le Syndicat de Bassin de l'Elorn aide l'exploitant à monter son dossier en contact avec son centre de gestion.

* L'exploitant est dans un système plus intensif et souhaite engager une extensification par l'herbe : le Syndicat de Bassin de l'Elorn propose de financer un diagnostic à N0 de la ferme avec les différents paliers pour atteindre les objectifs.

Le diagnostic peut être sous forme d'un Pass'bio, diagnostic contrôle laitier,... Attention, le Finistère est le seul département à ne pas avoir de structure de conseil sur l'herbe.

2- Tous les exploitants seront réunis en groupe par le Syndicat de Bassin de l'Elorn pour faire le point sur leur contractualisation, leurs difficultés ainsi que leur questionnement sur le cahier des charges. Le nombre ainsi que la diversité des réunions dépendra des contractualisations

annuelles. De ces réunions remonteront des idées de formations qui répondront pleinement aux questions qui se posent sur le terrain.

3- Un programme de formation spécifique sera proposé selon les questionnements agronomiques qu'entraîne l'augmentation de la part d'herbe, mais aussi la baisse de pression des produits phytosanitaires, etc...

Même processus pour MAE Monogastrique mais agriculteur tout de suite accompagné par techniciens spécialisés : formation sur rotation des cultures, tests culturaux (sorgho, féveroles, pois, etc), lutte intégrée, autonomie en protéines.

Organisation qui pourra monter en puissance en 2016 et 2017.

Ce PAEC pourrait devenir une pièce centrale de la stratégie agricole du bassin de l'Elorn, avec une demande de formation par les exploitants pour répondre spécifiquement aux cahiers des charges, des groupes de réflexion et échanges qui pourraient émerger.

Promotion de l'agriculture biologique

Les chiffres de 2012 présentent une agriculture biologique sur le bassin composé de 64 fermes (pour 1700 ha (environ 5% de la SAU totale). De 2009 à 2012, ce sont environ 10 exploitations par an qui se sont converties ou installées en bio. Soit une nette progression après un nombre d'exploitations stables depuis 2002. 40 % des fermes biologiques de l'Elorn sont spécialisées en légumes. En soutien aux structures de conseil en agriculture biologique, le syndicat de bassin de l'Elorn souhaite proposer aux exploitants des demi-journées de rencontre avec un technicien bio afin de juger de la pertinence ou non d'un passage en agriculture biologique, il sera également fait la promotion des Pass'bio, outil régional, aux exploitants en conventionnel. L'année 2015 de fin de quota peut être une année de nombreux questionnements pour les exploitants.

Il est également proposé de mieux communiquer sur le sujet en proposant annuellement deux articles écrits par le GAB 29 sur des techniques en agriculture biologique, des éléments réglementaires ou des éléments de conjoncture. Nous souhaitons aussi communiquer autrement vers les agriculteurs en proposant des courtes vidéos présentant un agriculteur du territoire, une filière, etc...

Incitation à la réduction de produits phytosanitaires et meilleur recyclage des nutriments par les serristes

Durant trois années, il a été confié à la chambre d'agriculture du Finistère la mission de proposer un programme d'action spécifiques liés aux rejets des serres. Malgré les très nombreuses relances, nous n'avons vu aucun projet construit.

La charte a bien fonctionné dans le Finistère qui se distingue même au niveau national. Ce sont principalement les grosses installations qui ont activé les aides car elles ont une trésorerie qui le permet plus. Aux dires des techniciens, il resterait environ 20 % des producteurs qui n'auraient pas fait la démarche. La profession s'était accordée sur le fait que tous les producteurs devaient être équipés en 2015. Actuellement on estime que 80% des solutions sont recyclées. Les rejets sont pratiquement inexistantes en début de campagne et ils augmentent en fin de campagne. Pour des exploitations plus petites des solutions alternatives moins coûteuses pourraient être étudiées : bassin avec roseau, épandage agricole... selon la concentration des eaux en sortie de serres.

Les techniques se sont également bien améliorées pour les différentes phases de désinfection de l'eau : les risques sanitaires sont diminués, cela peut permettre l'adhésion du plus grand nombre.

Nous n'avons pas de bilan précis sur le bassin de l'Elorn pour savoir quelles sont les exploitations qui n'ont pas encore de système de recyclage. De plus, certains serristes ont installé les toutes premières techniques de recyclages et certains les ont abandonnés pour des difficultés sanitaires.

Il serait intéressant de se rapprocher directement des coopératives et de juger de ce que pourrait apporter le bassin de l'Elorn.

Un protocole de suivi de qualité des eaux de sortie de serres sera mis en place.

Promotion de techniques alternatives de désherbage agricole

Le suivi d'exploitants qui souhaitent tester des techniques de désherbage mécanique sur les parcelles de maïs porte ses fruits, en associant des journées de conseils du GAB 29 et la démonstration de nouvelles machines (opération à trois bassins avec un constructeur du nord de la France). Il y a aura toujours des besoins de conseils techniques pour les exploitants, notamment pour ceux qui vont acquérir du nouveau matériel.

Il apparaît maintenant nécessaire de toucher les conseillers phyto des coopératives. En effet, nous observons des procédés toujours identiques selon les prescripteurs. Il n'y a aucune proposition de leur part pour tester de nouvelles pratiques. Lors d'échanges avec ces derniers il a été émis l'idée de réaliser des formations qui leur seraient destinées : cela a été plutôt bien accueilli. Exemple de formations : lutte intégrée, désherbage alterné,... Les ETA du territoire pourraient être également intéressées.

Participation au réseau régional agronomique

Depuis 2012, le syndicat de bassin de l'Elorn participe au réseau régional par le biais de mesure de reliquats à différents moments de l'année. Il y a peu de volontaires pour ces actions et les bénéfices tirés par chaque exploitant ne sont pas très importants. La chambre d'agriculture de Bretagne a réalisé un modèle qui n'aurait besoin que de peu d'analyses pour fonctionner. Il est donc décidé de continuer à proposer ces analyses mais de ne pas réaliser de phoning pour trouver des exploitants volontaires; seuls les agriculteurs motivés et y trouvant un intérêt participeront. Les analyses seront évidemment réalisées en respectant le cahier des charges du réseau régional.

Réduction des sources agricoles de contamination microbiologique

Poursuivre les diagnostics d'exploitations agricoles

Depuis 2012, 31 diagnostics d'exploitations ont été réalisés et 31 points noirs ont été identifiés. 22 points noirs ont été résolus par la réalisation des préconisations issues des diagnostics.

En 2014, 32 diagnostics ont été budgétés, dont la moitié en régie.

Le syndicat veut poursuivre les diagnostics d'exploitations agricoles pour atteindre les objectifs fixés dans la prescription Q 10 du PAGD du SAGE:

- L'ensemble des exploitations agricoles de la zone A sont diagnostiquées d'ici 2015,
- L'ensemble des exploitations agricoles des zones B et C sont diagnostiquées d'ici 2021.

Le syndicat souhaite réaliser des diagnostics simplifiés sur l'ensemble des exploitations agricoles des zones B et C d'ici 2021.

Suivi des exploitations diagnostiquées

Afin d'évaluer la pertinence de ces diagnostics un suivi des exploitations diagnostiquées les années précédentes est réalisé. Ce suivi permet d'identifier si les points noirs relevés sur les exploitations ont été résolus.

Accompagnement technique pour la réalisation des travaux sur les exploitations

Le syndicat accompagne les exploitants agricoles dans leur démarche de résolution des points noirs sur leur exploitation et les sensibilise aux bonnes pratiques pour éviter tout risque de contamination.

Echange entre les activités économiques de la mer et de la terre

Créer une solidarité amont/aval entre les agriculteurs et les conchyliculteurs du territoire sur la problématique bactériologie.

Organiser des portes ouvertes d'exploitations agricoles et conchylicoles pour sensibiliser les deux activités sur les difficultés rencontrées.

Soutien aux dynamiques d'innovation et partage d'expérience

Accompagnement et suivi des exploitants innovateurs

Chaque année le syndicat de bassin de l'Elorn peut être sollicité sur des projets individuels d'exploitants pour tester des techniques, des cultures etc... Ces essais sont toujours accompagnés d'outils de communication (articles, lettres d'infos, etc...). Ces actions ne sont pas à négliger, car des tests par des exploitants sont souvent plus constructifs que n'importe quelle démonstration. Même si la présence de professionnels est souvent faible lors de journée d'échanges, d'autres échanges se font ensuite de manière spontanée entre voisins. Les sujets sont divers : autonomie en protéines, tests culturels, tests de matériel,... Selon les thématiques, le syndicat de bassin sollicite des structures partenaires pour un suivi technique.

Accompagnement de groupe AEP, GIEE ou autres

Pour le moment, il n'existe qu'un seul groupe d'exploitants reconnu en groupe AEP. Ce groupe travaille sur la filière du Porc Blanc de l'ouest.

Il y a quelques demandes d'exploitations pour créer des groupes sur l'herbe et le bocage. Le syndicat de bassin de l'Elorn propose d'accompagner les exploitants dans le montage des dossiers et dans son suivi technique selon les domaines considérés.

Les appels à projets seront relayés aux exploitants.

Information agricole

Rédaction de fiches techniques, lettres d'information, témoignages

Le syndicat de bassin réalise un certain nombre de communications : lettre agricole une à deux fois par an, fiches techniques distribuées lors de journées thématiques, par mail ou disponibles sur internet.

Les informations mails sont régulières.

Un effort doit être fait pour communiquer via les bulletins municipaux.

Le SAGE Elorn revoit son plan de communication ; de nouveaux outils de communication seront valorisés comme les témoignages (voir plus haut).

Réalisation de veille réglementaire et bibliographie

Les chargées de missions se tiennent informées des évolutions réglementaires, et peuvent participer aux groupes de travail, locaux ou régionaux.

Participation aux conférences réalisées par les partenaires.

Travail bibliographique afin d'appuyer et d'orienter les actions.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

SUIVI QUALITE DE L'EAU

Evaluation de la qualité de l'eau

Synthèses et bilans

Synthèse et interprétation des résultats d'analyses des cours d'eau du territoire
Bilan annuel de la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE de l'Elorn

Indicateurs de la qualité de l'eau sous bassins Elorn et du Lac du Drennec

Recherche de l'origine des contaminations et pollutions diffuses ayant conduit au déclassement de la masse d'eau du Lac du Drennec : suivi du phosphore total, des matières en suspension, de la matière organique et de la bactériologie sur les 2 cours d'eau alimentant le Lac (Mougau et Elorn amont)

Indicateurs de la qualité de l'eau des zones de baignade

Suivi mensuel ou bimensuel du Lac du Drennec au niveau des plages de Sizun et Commana
Sur les sites où les déterminations de l'origine bactériologique des contaminations n'ont pas été validées (par 3 résultats significatifs) il est prévu de poursuivre les analyses discriminantes.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

VMA COURS D'EAU

Restauration de berges de cours d'eau

Travaux :

Amélioration de la morphologie des cours d'eau en restaurant les berges dégradées par le piétinement du bétail, les passages à gué, les crues, etc.

Restauration par des techniques végétales (fascines de saules, fagots de branchages, etc.)
400 à 500 m de berges restaurés par an par des prestataires

Coordination et suivi :

Identification des berges dégradées

Programmation et sectorisation des travaux en lien avec les actions d'effacement des abreuvements directs aux cours d'eau et avec les risques bactériologiques

Coordination et suivi des travaux

Bilan annuel des réalisations et analyses des résultats

Entretien des berges et de la ripisylve et gestion des embâcles

Travaux :

Entretien différencié des cours d'eau pour les maintenir en bon état, en fonction des enjeux répertoriés et des objectifs définis et suivant le cahier des charges des interventions programmées.

Gestion différenciée des embâcles en fonction, notamment, des enjeux hydrauliques et écologiques.

Travaux réalisés par des prestataires.

Coordination et suivi :

Programmation des travaux en fonction de l'état des cours d'eau

Suivi des travaux et accompagnement des prestataires lors de leur réalisation

Bilan annuel des réalisations et analyse des résultats

Gestion des gros embâcles (BV Elorn)

Travaux :

Taille ou suppression des gros embâcles (arbres tombés dans la rivière) représentant des risques pour les zones sensibles aux inondations, un danger pour les usagers ou riverains, ou pouvant porter atteinte à la morphologie ou à la continuité écologique des cours d'eau

Gestion différenciée des embâcles en fonction de leur emplacement sur le cours d'eau (amont / aval) et des atteintes qu'ils peuvent causer

Une dizaine de gros embâcles enlevés totalement ou partiellement par des prestataires

Coordination et suivi :

Identification et priorisation des embâcles sur lesquels intervenir

Coordination et suivi des travaux

Bilan annuel des réalisations et analyse des résultats

Diversification des écoulements et des milieux aquatiques (BV Elorn)

Travaux :

Enrochements, installation de gros blocs dans la rivière, création de risbermes, etc. pour améliorer la morphologie et la dynamique des cours d'eau dont le régime s'est uniformisé ; uniformisation souvent due à l'élargissement des cours d'eau

2 ou 3 aménagements localisés réalisés par an par des prestataires

Coordination et suivi :

Identification et priorisation des secteurs à aménager

Coordination et suivi des travaux

Bilan annuel des réalisations et analyse des résultats

Indicateurs de suivi

Indicateurs de réalisation techniques et financiers

Indicateurs d'impact, sur le milieu notamment

Indicateurs de résultat : état des cours d'eau, morphologie, atteinte des objectifs, etc.

Indicateurs piscicoles

Indices d'abondance truites pour évaluer l'évolution des populations piscicoles en lien avec les travaux réalisés, l'état général des cours d'eau et leur temps de résilience après un problème (pollution accidentelle par exemple)

Indices d'abondance saumon, comptage de frayères, RHP, vidéo-comptage, etc. pour évaluer la fonctionnalité du milieu

Aménagement et effacement des obstacles à la continuité écologique des cours d'eau

Effacement ou aménagements rustiques des petits obstacles

1- Travaux :

Effacement de l'obstacle quand cela est possible : démantèlement de l'ouvrage pour retrouver le caractère naturel du cours d'eau

Aménagement rustique des petits obstacles pour les rendre franchissables : seuils en bois et/ou en pierres, en aval de l'ouvrage pour remonter la lame d'eau, déflecteurs dans l'ouvrage pour y remonter la lame d'eau, etc.

Une vingtaine d'aménagements ou effacements de petits obstacles réalisés par an par des prestataires

2- Coordination et suivi :

Inventaire et priorisation des ouvrages à aménager

Coordination et suivi des travaux

Bilan annuel des réalisations et analyse des résultats

Aménagement ou effacement d'ouvrages plus complexes

1- Travaux :

Effacement par démantèlement lorsque cela est possible

Aménagement pour rendre l'ouvrage franchissable : recréation d'une portion de cours d'eau, répartition des débits bief - cours d'eau par exemple, création de bassins en bois pour atténuer la chute d'eau, etc.

Etudes et maîtrise d'œuvre

2- Coordination et suivi :

Inventaires et priorisation des ouvrages à aménager

Coordination et suivi des travaux

Bilan annuel des réalisations et analyse des résultats

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

VMA ZONES HUMIDES

Préserver les zones humides et leurs fonctionnalités

Suivi/actualisation de l'inventaire permanent des zones humides et conseil de gestion aux propriétaires

L'inventaire des zones humides n'étant pas exhaustif, il peut faire l'objet de contestation ou de modification.

En cas de contestation ou modification de l'inventaire la démarche suivante est mise en place:

-Réalisation d'une visite de terrain avec le contestataire, propriétaire, le maître d'ouvrage et le technicien référent sur le territoire.

-Rédaction d'un compte rendu décrivant les modifications ou non de l'inventaire.

-Envoi du compte rendu à l'ensemble du comité de suivi initial de l'inventaire et pour information à la CAMA. Consultation pendant 1 mois.

-Validation en conseil municipal des modifications.

-Envoi à la CAMA pour prise en compte dans l'inventaire permanent des zones humides.

En cas de désaccord du contestataire avec les conclusions du compte rendu + une contre-expertise, un groupe d'experts de la CAMA est sollicité pour avis définitif.

Accompagnement technique et financier des maîtres d'ouvrages public pour la gestion de leurs zones humides

Apporter un appui technique aux maîtres d'ouvrages publics désirant avoir une gestion adaptée des zones humides. Certaines collectivités possèdent des parcelles en zone humide et souhaitent s'engager dans une gestion raisonnée de celles-ci. Le syndicat propose un accompagnement technique pour identifier la meilleure méthode de gestion en fonction du type de zone humide.

Suivi de dossier impactant les zones humides

Lors de la réception de dossiers d'aménagements pouvant impacter les zones humides, le syndicat les analyse, émet un avis favorable ou non à l'aménagement avec des préconisations et propose des mesures compensatoires si nécessaire.

Suivi de l'évolution des plantations en zone humide

Suivi de l'évolution des 5% de plantations mono spécifiques de peupleraies en ZH pour connaître d'éventuels besoins : Exploitation/conversion

Réaliser un suivi des plantations mono spécifiques de peupleraies en ZH,

Identifier les techniques de gestion,

Identifier d'éventuels besoins pour l'exploitation ou la conversion de ces espaces.

Sensibilisation-formation-transfert des connaissances sur les fonctionnalités des ZH et sur les bonnes pratiques en ZH

Expérimentation, suivi et sensibilisation des pratiques sur les zones humides du territoire

Cette action a pour objectif d'expérimenter et recueillir des informations sur différentes pratiques de gestion des zones humides et de les promouvoir chez l'ensemble des agriculteurs.

Expérimentations par la chambre d'agriculture :

Travailler en collaboration avec la chambre d'agriculture du Finistère sur leur réseau de « fermes références », notamment sur l'expérimentation menée chez Patrick Picart, agriculteur intégré au réseau et basé sur le territoire du SAGE de l'Elorn.

Informers les agriculteurs du bassin de manière individuelle ou collective en s'appuyant notamment sur les travaux et compétences de la Chambre d'Agriculture : rencontre sur le terrain ; publication d'information dans la lettre agricole et sur le site internet du Syndicat; organisation de démonstrations de matériel et formations ; faciliter les échanges entre agriculteurs sur les pratiques en zones humides ...

Expérimentations par le syndicat :

En complément des travaux menés par la chambre d'agriculture, le syndicat peut mettre en œuvre ou accompagner financièrement des expérimentations ou suivis chez des exploitants du territoire pour enrichir les connaissances locales de bonne gestion des milieux ou tester de nouvelles pratiques. (Ex : analyse fourragère, test de matériel, études ...). Le Syndicat peut également participer à l'acquisition de connaissance dans le cadre du Réseau d'Expérimentation de Réhabilitation des Zones Humides porté par la CAMA et le FMA

Promouvoir les futurs dispositifs d'aide agroenvironnementaux

Promouvoir les futurs dispositifs d'aide agroenvironnementale pour la gestion des milieux humides.

Travailler en transversalité avec les autres programmes du Syndicat

Travailler en transversalité avec les autres programmes du Syndicat notamment sur le Bocage, les cours d'eau et Natura 2000, et avec les autres opérateurs du territoire (ex. PNRA).

Travaux et mise à disposition de matériel sur les ZH à usage agricole

Amélioration des fonctionnalités de la zone humide

Cette action a pour objectif d'améliorer les fonctionnalités des zones humides à usage agricole. Les travaux ci-dessous sont susceptibles d'être intégrés et financés dans d'autres programmes d'action comme Breizh Bocage, le volet cours d'eau ou le programme d'action agricole.

- Suppression d'abreuvements directs au cours d'eau : Fourniture de matériel d'abreuvement (conventionnement sur 3 ans puis cession)
- Création de passage à gué
- Conversion de zone humide cultivée en prairie
- Création de talus de ceinture

C'est l'effet cumulé de ces actions qui vont permettre d'avoir une amélioration de la qualité de l'eau.

Réhabilitation d'anciennes zones humides et restauration

L'objectif de cette action est d'engager des travaux de réhabilitation et de restauration de zones humides avec les exploitants agricoles volontaires souhaitant une gestion pérenne de leurs zones humides.

Réhabilitation d'anciennes zones humides :

- Suppression des systèmes de drainages aériens /sous terrains ou de remblais et remise en état de la pâture (dans l'objectif de supprimer des court-circuits pour rétablir une zone tampon).

Restauration :

- Réouverture de prairies humides enfichées pour des agriculteurs souhaitant évoluer vers un système plus économe en intrant (travaux de bucheronnage/réouverture, création de chemin d'accès, installation de clôture/ et système d'abreuvement).

Les coûts des travaux de restauration et de réhabilitation commencent à 2000 €/ha et peuvent monter très haut. Ces types de travaux ne sont donc pas envisageables à grande ampleur dans ce premier contrat VMA. Une enveloppe est tout de même prévue pour financer des projets qui pourraient constituer une référence territoriale sachant que ce sont les travaux de suppression de court-circuits qui auront le plus fort impact sur la qualité de l'eau.

Préserver les zones humides à fort enjeux pour la biodiversité

Définir et réaliser des actions pour préserver la biodiversité

L'objectif de cette action est de définir et mettre en œuvre des actions pour préserver la biodiversité des zones humides.

Les résultats attendus sont, en plus de la préservation de la biodiversité, le développement ou le maintien d'une exploitation agricole extensive du site, d'activités récréatives (chasse, pêche, promenades...) et de sensibiliser sur l'importance des zones humides. Ces travaux impactent peu la qualité de l'eau.

Pour des raisons budgétaires, ces actions seront envisagées à partir de l'année 2 du contrat.

Pour réaliser ces actions, on s'appuiera sur le Guide technique d'aménagement et de gestion des zones humides produit par le Conseil Général.

- Réouverture de milieux
- Restaurer le fonctionnement hydraulique de la zone
- Optimiser la gestion

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

ACTIONS BOCAGE

Maintien d'un bocage cohérent et en bon état

Se référer à la stratégie bocagère du Syndicat

Favoriser la bonne gestion du bocage

1- Les plans de gestions : un guide pour les agriculteurs

Peu de plan de gestion sont réalisés en Finistère pourtant, c'est un outil important pour l'exploitant qui souhaite avoir des indications sur les modes d'entretien de son bocage afin de : le valoriser, ne pas se laisser « déborder », faciliter les travaux ... A l'heure actuelle, le Syndicat ne propose pas de réaliser des plans de gestion (compétences non acquises) mais la chambre d'agriculture en a réalisé quelques-uns.

Selon les demandes que feront les exploitants, les compétences pourraient être acquises par l'agent du Syndicat afin de guider les exploitants dans leur démarche ou les plans de gestion pourraient être réalisés en prestation.

2- Mettre en place des formations pour les exploitants / CUMA / ETA

Chaque année un programme de formation sera mis en place selon les demandes des exploitants, les opportunités offertes par les partenaires et les objectifs de bassin versant.

Ces formations seront réalisées en prestation. Il pourrait y en avoir 2 à 3 par an.

3- Faire la promotion des externalités positives des talus

Tant que le bocage restera une contrainte pour la plupart des exploitants agricoles, il sera très difficile de lutter contre son érosion. Il est important de faire connaître les avantages de ce dernier.

Il serait intéressant de sensibiliser les professionnels agricoles à la biodiversité présente dans leur talus et à l'écosystème qui s'est mis en place en mettant en avant le lien possible avec la lutte biologique des cultures.

L'association Bretagne vivante lance actuellement un appel à partenariat pour monter des projets sur le lien agriculture et biodiversité. Deux propositions sont faites : bâtir un réseau de fermes-biodiversité ou développer un programme de formation à l'observation de la biodiversité pour les agriculteurs. Vu les objectifs du syndicat de bassin, il pourrait être imaginé des demi-journées d'observation et formation à destination des exploitants et selon la dynamique qui serait engagée poursuivre vers un réseau de fermes référentes.

D'autres structures de bassins versants se lancent dans cette analyse du lien entre la biodiversité lié au bocage et agriculture, des échanges seront à établir. De plus, il pourra aussi être proposé une analyse des externalités positives sur les éléments agronomiques, les références actuellement utilisés sont anciennes (Soltner).

4- Initier une réflexion avec les communes

Les communes rurales entretiennent les linéaires bocagers de bord de route. Des modes de gestion différenciées existent et peuvent constituer une voie vers la régénération naturelle du bocage. De même certaines communes ont un entretien qui permet de fournir du bois à des filières énergie. Ces différentes gestions n'incluent pas forcément des coûts supérieurs.

Une dynamique de travail a été initiée avec les agents des communes du bassin versant dans le cadre des travaux sur les plantes invasives. Les agents communaux sont connus des

services du Syndicat, on pourrait proposer des rendez-vous techniques annuels sur diverses thématiques : entretien de bords de route, passage du lamier, ...

Communiquer et aider à la protection du bocage

1- Etats des lieux des protections dans les documents d'urbanisme

Les communes ont des documents d'urbanisme qui font référence à des protections différentes. La carte qui suit recense les communes ayant mis en place ou non une protection du bocage dans leur document d'urbanisme.

Cet état des lieux est à préciser de manière régulière.

Attention malgré la mise en place d'une protection il est possible qu'il ne soit pas bien spécifié dans les règlements de PLU que les arasements seront soumis à déclaration préalable. C'est un point essentiel à rappeler à chaque commune, et en priorité aux communes en cours de révision.

Des « fiches actions » présentant la démarche de classification du bocage dans les PLU ont été réalisées et distribuées pour guider les communes dans leurs démarches.

Deux SCOT agissent sur le territoire. Ces deux documents planificateurs présentent une large orientation vers la protection des linéaires bocagers (voir détails paragraphes 2_ 1-3)

2- Accompagner les communes dans leur démarche de protection / inventaires

Le Syndicat de Bassin souhaite accompagner les communes qui le souhaitent dans leur démarche de classement du bocage. En effet, le technicien pourra apporter son expertise mais également animer et organiser la concertation.

De plus, une fois le bocage classé, le technicien bocager du syndicat pourra également suivre la commission qui traitera les demandes d'arasement et être force de proposition pour des demandes de compensation.

IL apparaît important de pouvoir échanger avec la profession agricole sur les critères de classement d'un linéaire bocager dans un document d'urbanisme. Cette réflexion pourrait avoir lieu au niveau départemental.

3- Etre personne ressource des bureaux d'études

Lors des révisions de cartes communales et Plan Local d'Urbanisme en gros travail de diagnostic est réalisé par les bureaux d'études mais malheureusement il est souvent peu exploitable car mal renseigné.

Avec la mise en place du groupe de travail sur le SIG bocage au niveau régional, une standardisation de la qualification du bocage est proposée. Il pourrait être demandé à ces mêmes bureaux d'études de suivre la typologie proposée.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn propose aux communes une aide financière pour la réalisation de leur état des lieux bocagers à conditions que ce dernier respecte les critères établis au niveau régional.

Faciliter les projets de valorisation économique du bocage

1- Rôle du Syndicat de bassin : facilitateur

Suite aux échanges avec les différents partenaires, il est ressorti que la bonne gestion et la protection du bocage seraient conduites si le bois de bocage avait une réelle filière de valorisation économique. Le Syndicat de bassin n'a pas pour mission de créer une filière de bois énergie sur son territoire et l'échelle du bassin versant ne serait pas la plus légitime ; en revanche, il peut se positionner tant que facilitateur.

L'agence Ener'gence travaille sur tout le pays de Brest pour développer des projets de développement de filières bois énergie. Elle pourrait être un partenaire clé pour le Bassin de l'Elorn.

Selon les dispositifs qui seront mis en place dans le plan bois énergie de la région Bretagne, le syndicat de Bassin informera les publics concernés des possibilités.

2- Soutenir les filières de valorisation individuelle par l'exploitant

Les exploitants agricoles ont chacun leur manière de valoriser leurs travaux de bois. Pour ceux qui travaillent sur des tonnages importants il est important de leur proposer un plan de gestion. Ces exploitants pourraient servir d'exemple à d'autres.

Localement, une filière entre plusieurs agriculteurs pourrait également se construire comme la SCIC de Scaër. Le syndicat peut accompagner l'exploitant dans ces réflexions pour mettre en place une petite filière de valorisation qui lui permette d'entretenir son bocage à moindre coût ou qui permette une nouvelle source de revenu.

Selon les possibilités offertes par le Plan Bois Energie, le syndicat pourra inciter à la mise en place de chaudière sur les exploitations pour une valorisation personnelle : travailler en collaboration avec les SIC bois énergie du territoire.

Aménagement d'un bocage cohérent

Se référer à la stratégie bocagère du Syndicat

Mise en place des diagnostics individuels et propositions de créations bocagères

Le Syndicat de Bassin souhaite poursuivre les phases de diagnostics et de travaux de la même manière que les années précédentes : c'est-à-dire en annualisant les dossiers.

En effet, il nous apparaît essentiel qu'un projet bocager, validé au niveau d'une exploitation, soit réalisé la même année que le diagnostic.

Tous les exploitants des territoires prioritaires seront contactés. Un diagnostic individuel leur sera proposé. Plusieurs territoires ont été ciblés : l'amont du lac du Drennec, la commune du Tréhou, les sous bassins du Quilivaron et du Lapig, la commune de Pencran et le sous bassin du Morbic.

Pour les exploitants qui le souhaitent, il sera possible d'engager avec eux une réflexion plus poussée sur la gestion de leur bocage et les possibilités de valorisation.

Poursuite de l'animation sur les anciens territoires prioritaires

Il est essentiel de continuer à être présent sur les territoires du programme Breizh Bocage 1. Premièrement afin d'être vigilant sur la bonne croissance des haies mises en place et leur entretien, mais également pour accompagner ceux qui finalement souhaitent réaliser des ouvrages de protection. Certains sous bassins n'ont vu que très peu de travaux se faire alors que le potentiel reste important.

Il pourra donc être proposé à la marge des travaux sur les territoires prioritaires Breizh Bocage 1.

Accompagnement de projet hors Breizh Bocage

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn continuera à répondre de manière favorable aux sollicitations des exploitants qui souhaitent réaliser des travaux hors des territoires prioritaires. Ces travaux pourront faire l'objet de demandes de financement auprès du Conseil Général du Finistère qui possède son propre programme de construction bocagère. Ces demandes spontanées des agriculteurs restent anecdotiques ; elles sont donc peu chronophages

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

MILIEUX, GESTION INVASIVES, ESPECES EMBLEMATIQUES

Gestion des Espèces invasives

Espèces invasives végétales, poursuivre les inventaires et l'accompagnement sur le terrain

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn s'est engagé dans une action volontaire afin de limiter l'expansion des espèces végétales invasives sur son territoire. Le syndicat a dès le début souhaité associer étroitement les acteurs du territoire susceptibles d'interagir directement avec ces espèces : services techniques communaux, entreprises d'entretien des espaces publics, associations gestionnaires d'espaces... Cela s'est traduit par un premier programme qui a associé la formation à la connaissance des espèces invasives et aux problématiques de gestion qu'elles posent, à la mise sur pied d'un réseau de collecte de données, avec localisation sur carte, impliquant la majorité des services communaux du territoire ainsi que quelques entreprises sous-traitantes. Ce réseau doit maintenant être soutenu afin d'assurer son efficacité en améliorant la compétence de ses acteurs et en continuant à les associer à la réflexion sur les plans de gestion à bâtir en exploitant les informations collectées.

L'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2013, auprès des services techniques des communes et des entreprises travaillant pour le compte de ces communes :

- Poursuite de l'accompagnement des collectivités engagées (92 personnes formées), visite annuelle de l'ensemble des communes pour récupérer les données terrain et inscription SIG
- Aide à la définition de plans de gestion pour les communes les plus concernées/engagées
- Poursuite du travail auprès des entreprises agricoles, espaces verts, travaux : itinéraires techniques et transmission aux collectivités territoriales (sur la base des informations collectées lors des temps de formation 2013-2014, puis enrichies lors des temps de rencontre avec les services techniques et les professionnels impliqués dans la gestion de l'espace en 2014, proposition de cahier des charges. Ce cahier des charges propose une démarche hiérarchisée, un itinéraire technique type à associer aux appels d'offres et consultations, les recommandations à suivre en matière de manipulations, de transfert de matériaux mais aussi la liste des espèces végétales à proscrire et la liste des espèces indigènes conseillées
- Elargissement vers public agriculteur : constitution d'un groupe « moteur », même démarche que pour les entreprises de travaux publics (arriver à établir des itinéraires techniques spécifiques pour agriculteurs)
- Elargissement vers grand public : communication
- Présentation aux élus du territoire : s'appuyer sur des retours d'expérience de la phase identification, intégration sur carte IGN, puis SIG, puis élaboration plan de gestion puis mise en œuvre, premiers résultats
- Réimpression des documents élaborés en 2014 (fiches techniques et livret de terrain)

Evaluer et suivre les populations de rongeurs aquatiques nuisibles

Mettre en place une lutte intensive et Communiquer

L'objectif est de mettre en place une stratégie d'intervention dans le cadre de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur l'ensemble de notre territoire. Cette nouvelle stratégie se déclinerait en trois axes :

- 1-L'évaluation et le suivi des populations de rongeurs aquatiques sur le Bassin Versant de l'Elorn,
- 2-La lutte intensive périodique en complément de la lutte annuelle d'entretien,

3-La communication : pour la mobilisation de nouveaux piégeurs bénévoles.

Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de la Mulette perlière

Améliorer la connaissance sur l'aire de répartition historique et actuelle de l'espèce sur l'ensemble du territoire SAGE Elorn

Un plan national d'action pour la moule perlière a été créé (2012-2017). Il a pour objet « le maintien des populations actuelles [de l'espèce] et l'amélioration de l'état de conservation de celles-ci » ainsi que « le retour de l'espèce dans les cours d'eau d'où elle a disparu ». Compte tenu du travail déjà réalisé en Bretagne à travers le programme LIFE « moule » (2010-2016), l'association Bretagne Vivante propose une déclinaison simplifiée pour la région sur la période 2015-2021. L'élaboration de ce PRA est en cours et il n'est pas validé.

Toutefois, dès 2015, le Syndicat de Bassin de l'Elorn souhaite s'inscrire dans la démarche. Un inventaire "Mulette perlière" a déjà débuté en 2009, dans le cadre de l'élaboration du DocOb Natura 2000 Rivière Elorn. L'objectif est de compléter ces inventaires sur le site Natura 2000 et sur l'ensemble du territoire du SAGE Elorn.

L'action consistera dans un premier temps à poursuivre et compléter les inventaires sur les secteurs historiques et potentiellement favorables à l'espèce. Cette action est un préalable à la mise en place des autres mesures d'amélioration des connaissances et des mesures de sauvegarde.

Aménagements en faveur de la Loutre d'Europe

Mise en œuvre de travaux de franchissement d'axes routiers

En 2014, une étude a été menée sur l'ensemble du territoire du SAGE Elorn sur les risques de mortalité routière pour la Loutre d'Europe. L'étude concernant le site Natura 2000 Rivière Elorn a été rendue; celle concernant le reste du territoire sera rendue courant 2015. Plusieurs types d'interventions peuvent déjà être envisagés.

L'analyse des données de présence historiques et les prospections menées sur sa partie estuarienne montrent que la recolonisation du bassin versant de l'Elorn par la Loutre d'Europe est achevée ou en passe de l'être et que l'espèce bénéficie d'un bon état de conservation sur le site Natura 2000 « Rivière Elorn ». Cette situation est en bonne partie due à une relativement bonne qualité des habitats, en particulier dans le tiers amont du bassin versant (zones humides des sources et des fonds de vallée en surface importante) mais aussi en zone estuarienne grâce à l'existence de nombreux affluents. Ces habitats ont permis aux sources du bassin versant de faire partie de la zone de maintien principal de l'espèce en Bretagne (en marge), puis de servir de point d'appui pour la recolonisation de nombreux cours d'eau de la moitié Nord du Finistère.

Le risque de mortalité routière, qualifié de « moyen » ne représente pas une menace à court terme pour la préservation de l'espèce mais une attention particulière doit y être portée en raison de la présence de deux routes à fort trafic (près de 5000 véhicules/jour sur la D30) longeant une grande partie du cours principal. Dans un contexte d'incertitude quant à l'évolution des milieux naturels et des conditions de vie de la faune (aménagement du territoire, climat, bouleversements écologiques, pollutions nouvelles...), il est en effet nécessaire de minimiser toute cause de mortalité surnuméraire, de surcroît chez une espèce à faible dynamique démographique.

Ainsi, l'étude menée préconise l'aménagement des sept ouvrages routiers dangereux, la prise en compte de l'espèce dans la gestion des habitats, l'information des usagers du site, le suivi de la population, le suivi des populations de poisson et la surveillance de la qualité de l'eau. Le rendu de l'étude portant sur l'ensemble du territoire du SAGE de l'Elorn viendra compléter la liste des actions à mener et les priorités à mettre en place.

PROGRAMME ELORN/RADE 2015-2019

INONDATIONS (pm)

Prévention des inondations Suivi des événements et information de la population

Plaquette d'information sur la prévention des inondations

Sur la base des conclusions de l'étude 2014-2015, édition d'une plaquette de communication et de sensibilisation de la population sur la prévention des inondations sur l'Elorn et Daoulas.

La Ville de Landerneau a budgété une somme pour la réalisation d'une plaquette d'information sur la base de gestion des crues par la municipalité; ce projet pourra être abondé et complété par les informations issues de l'étude ACB en cours sur les bassins de l'Elorn et de Daoulas, pour déclinaison à l'ensemble de la population concernée.

Repères de crues et capteurs de niveaux à Landerneau

1- Pose de repères de crues

Suite à l'étude ACB en cours, et en complément des repères déjà posés; pose de repères de crues aux endroits stratégiques des communes inondées.

Pose de 50 repères de crues complémentaires à La Roche-Maurice, Landerneau et Daoulas.

2- Installation de capteurs de hauteur d'eau en amont et aval du pont de Rohan à Landerneau

En complément des échelles limnimétriques installées par la Ville, pose de capteurs pression permettant de suivre l'évolution des hauteurs d'eau et des pertes de charges au droit de l'ouvrage stratégique du pont de Rohan, pour préciser l'interaction hauteur de la marée / débit fluvial sur le phénomène de débordement.

Prévention des inondations Suivi des études et élaboration d'un P.A.P.I.

Suivi de l'étude ACB, animation des groupes de travail et préparation d'un P.A.P.I

Suivi de la réalisation de l'étude ACB démarrée en septembre 2014 sur les territoires de l'Elorn et de Daoulas.

Animation du comité de suivi et des groupes de travail.

Encadrement d'un stage de 6 mois visant à:

-compléter la base de données enjeux en concertation avec les services communaux

-élaborer le diagnostic de territoire et la concertation en vue de préparer l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations.

Poursuite de la préparation du P.A.P.I en régie suite au stage en 2015-2016.

Validation et animation d'un PAPI, suivi des actions

Suite à la réalisation du dossier de candidature P.A.P.I pour validation; mise en œuvre des actions et animation de la démarche.

Prévention des inondations

Mise en œuvre du P.A.P.I

Suite à la réalisation de l'étude A.C.B et des études et concertations complémentaires nécessaires à la construction et à la labellisation d'un P.A.P.I (cf. fiche-action 5-2), la mise en œuvre des actions prévues et l'animation des groupes de travail seront réalisées par le Syndicat de Bassin à partir de 2016.

prévisionnel annuel contrat BV Elorn

Calculs coûts annuels contrat 2015-2019

		intervenant	% poste	jours homme	coût/jour	coûts annuels	coût annuel
animation SAGE	animation CLE	Philippe	25%	50	400 €	20 000 €	52 400 €
	animation BV	Jérôme	15%	30	330 €	9 900 €	
	suivi études	Jérôme	5%	10	330 €	3 300 €	
	suivi indicateurs SAGE	service civique				6 000 €	
	secrétariat SAGE	Nathalie	30%	60	220 €	13 200 €	
	révision SAGE	prestation				45 000 €	
communication, sensibilisation	plan de comm. SAGE	Philippe	15%	30	400 €	12 000 €	117 300 €
		Dominique	5%	10	300 €	3 000 €	
	supports comm. SAGE	prestation				20 000 €	
		prestation				4 700 €	
	coord scolaires et grd public	Gwenola	7,5%	15	220 €	3 300 €	
	animations scolaires	prestation				37 000 €	
	charte jardiner au naturel	Jérôme	5%	10	330 €	3 300 €	
		Florence	15%	30	300 €	9 000 €	
formations, suivi charte	prestation		25	400 €	10 000 €		
	prestation		37,5	400 €	15 000 €		
coordination BV	coord. M.O et inondations	Jérôme	15%	30	330 €	9 900 €	18 900 €
		Sophie	15%	30	300 €	9 000 €	
appui aux collectivités	désherbage communal	Gwenola	20%	40	220 €	8 800 €	35 300 €
	assainissement, pluvial	Jérôme	25%	50	330 €	16 500 €	
	étude zones enjeu sanitaire	prestation				10 000 €	
animation agricole	anim + actions en régie	Claire	50%	100	220 €	22 000 €	41 800 €
	anim + actions en régie	Nolwenn	40%	80	220 €	17 600 €	
	anim P.A.E	Annaïg	5%	10	220 €	2 200 €	
actions agricoles	P.A.E	prestation				10 000 €	64 500 €
	diags bactério	prestation				27 000 €	
	promo syst faibles intrants	prestation				7 000 €	
	suivi desherbage meca	prestation				6 000 €	
	erosion, PDT	prestation				6 000 €	
	accomp divers	prestation				8 500 €	
suivi qualité de l'eau	prélèvements, suivi	Gwenola	7,5%	15	220 €	3 300 €	167 360 €
	suivi sous-BV	prestation				2 000 €	
	étude Drennec	stage				7 200 €	
		prestation				10 860 €	
	prélèvements, suivi	Aline	5%	10	300 €	3 000 €	
	suivi bactério	prestation				10 000 €	
	réseau Rade	Julien	25%	50	220 €	11 000 €	
	prestation				120 000 €		
VMA cours d'eau	technicien rivière Daoulas	Gwenola	65%	130	220 €	28 600 €	176 700 €
	technicien rivière Elorn	Guy	67%	133,333	225 €	30 000 €	
	restauration de berges	prestation				21 000 €	
	entretien et gestion embâcles	prestation				37 600 €	
	gestion gros embâcles (Elorn)	prestation				10 000 €	
	diversification écoulements	prestation				2 000 €	
	aménagement petits obstacles	prestation				20 000 €	
	aménagement gros ouvrages	prestation				25 000 €	
	indicateurs piscicoles	prestation				2 500 €	
	VMA BM	pm				106 524 €	
VMA zones humides	technicien ZH	Nolwenn	60%	120	220 €	26 400 €	56 400 €
	travaux ZH	prestation				30 000 €	
	VMA BM	pm				270 300 €	
actions bocage	technicien bocage	Claire	50%	100	220 €	22 000 €	124 000 €
	travaux bocage	prestation				102 000 €	
espèces invasives et emblématiques		anim. Étude	21%	42,5	220 €	9 350 €	43 130 €
	invasives	prestation				25 755 €	
	emblématiques	prestation				8 025 €	
		ETP:	5,93			Total (hors VMA BM):	897 790 €
		Philippe SBE	40%				
		Dominique	5%				
		Jérôme	60%				
		Gwenola	100%				
		Claire	100%				
		Nolwenn	100%				
		Annaïg	26%				
		Guy	67%				
		Florence	15%				
		Sophie + Philippe	15%				
		Aline	5%				
		Julien	25%				
		Nathalie	30%				
prévention inondations Landerneau	prestation ext.						13 000 €

plein temps = 210 jours - 10 (formations, indispo...) = 200

frais annuels / poste= 10 000 €

prévisionnel annuel contrat BV Elorn

Tableau pluriannuel 2015-2019		intervenant	ETP	coûts annuels	coût annuel	2015	2016	2017	2018	2019	Total 2015-2019	
animation SAGE	animation CLE	Philippe	0,25	20 000 €	52 400 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	
	animation BV	Jérôme	0,15	9 900 €		9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	49 500 €	
	suivi études	Jérôme	0,05	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	
	suivi indicateurs SAGE	Jérôme		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €	
	secrétariat SAGE	Nathalie	0,3	13 200 €		13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	13 200 €	66 000 €	
	révision SAGE	prestation	0	50 000 €		45 000 €	55 000 €				100 000 €	
communication , sensibilisation	plan de comm. SAGE	Philippe	0,15	12 000 €	117 300 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	60 000 €	
		Dominique	0,05	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	
	supports comm. SAGE	prestation		20 000 €		30 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	110 000 €	
				4 700 €		4 700 €	4 700 €	4 700 €	4 700 €	4 700 €	23 500 €	
	coord scolaires et grd public	Gwenola	0,075	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	
	animations scolaires	prestation		37 000 €		37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €	185 000 €	
	charte jardiner au naturel	Jérôme	0,05	3 300 €		3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	
		Florence	0,15	9 000 €		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	45 000 €	
	formations, suivi charte	prestation		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €			
				15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	75 000 €			
coordination BV	coordin. M.O et inondations	Jérôme	0,15	9 900 €	18 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	9 900 €	49 500 €	
		Sophie	0,15	9 000 €		9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	45 000 €	
appui aux collectivités	désherbage communal assainissement, pluvial étude zones enjeu sanitaire	Gwenola	0,2	8 800 €	35 300 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	8 800 €	44 000 €	
		Jérôme	0,25	16 500 €		16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	16 500 €	82 500 €	
		prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €		
animation agricole	anim + actions en régie	Claire	0,5	22 000 €	41 800 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	110 000 €	
	anim + actions en régie	Nolwenn	0,4	17 600 €		17 600 €	17 600 €	17 600 €	17 600 €	17 600 €	88 000 €	
	anim P.A.E	Annaïg	0,05	2 200 €		2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	2 200 €	11 000 €	
actions agricoles	P.A.E	prestation		10 000 €	64 500 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	diags bactério	prestation		27 000 €		27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	27 000 €	135 000 €	
	promo syst faibles intrants	prestation		7 000 €		7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	35 000 €	
	suivi desherbage meca	prestation		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €	
	erosion, PDT	prestation		6 000 €		6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	30 000 €	
	accomp divers	prestation		8 500 €		8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	42 500 €	
suivi qualité de l'eau	prélèvements, suivi	Gwenola	0,075	3 300 €	167 360 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	16 500 €	
	suivi sous-BV	prestation		2 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	
	étude Drennec	stage		7 200 €		7 200 €	3 800 €				11 000 €	
		prestation		10 860 €		10 860 €	4 200 €				15 060 €	
	prélèvements, suivi	Aline	0,05	3 000 €		3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	15 000 €	
	suivi bactério	prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	réseau Rade	Julien	0,25	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	55 000 €		
		prestation		120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €		
VMA cours d'eau	technicien rivière Daoulas	Gwenola	0,65	28 600 €	176 700 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	28 600 €	143 000 €	
	technicien rivière Elorn	Guy	0,6667	30 000 €		30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	
	restauration de berges	prestation		21 000 €		21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	21 000 €	105 000 €	
	entretien et gestion embâcles	prestation		37 600 €		37 600 €	35 800 €	35 900 €	35 900 €	35 900 €	180 800 €	
	gestion gros embâcles (Elorn)	prestation		10 000 €		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	50 000 €	
	diversification écoulements	prestation		2 000 €		2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	10 000 €	
	aménagement petits obstacles	prestation		20 000 €		20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	100 000 €	
	aménagement gros ouvrages	prestation		25 000 €		25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	125 000 €	
	indicateurs piscicoles	prestation		2 500 €		2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €	
	VMA BM			106 524 €		106 524 €	phase II					106 524 €
VMA zones humides	technicien ZH	Nolwenn	0,6	26 400 €	56 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	26 400 €	132 000 €	
	travaux ZH	prestation		30 000 €		30 000 €	38 000 €	30 000 €	38 000 €	30 000 €	166 000 €	
	VMA BM			270 300 €	270 300 €	phase II					270 300 €	
actions bocage	technicien bocage	Claire	0,5	22 000 €	124 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	22 000 €	110 000 €	
	travaux bocage	prestation		102 000 €		102 000 €	102 000 €	102 000 €	102 000 €	102 000 €	510 000 €	
milieux, gestion invasives	invasives	Annaïg	0,2125	9 350 €	43 130 €	9 350 €	8 250 €	8 250 €	7 150 €	7 150 €	40 150 €	
	emblématiques	prestation		25 755 €		25 755 €	23 375 €	23 375 €	23 375 €	23 375 €	119 255 €	
		prestation		8 025 €	8 025 €	8 025 €	8 025 €	6 000 €	6 000 €	36 075 €		
Totaux (hors VMA BM):					897 790 €	907 790 €	935 250 €	929 450 €	879 425 €	871 425 €	4 523 340 €	

prévisionnel annuel contrat BV Elorn

Tableau de financement 2015-2019		intervenant	ETP	Budget		Agence de l'Eau	
				2015-2019	%	montant	
animation SAGE	animation CLE	Philippe	0,25	100 000 €	70%	70 000 €	
	animation BV	Jérôme	0,15	49 500 €	70%	34 650 €	
	suivi études	Jérôme	0,05	16 500 €	70%	11 550 €	
	suivi indicateurs SAGE	service civique		30 000 €	50%	15 000 €	
	secrétariat SAGE	Nathalie	0,3	66 000 €	70%	46 200 €	
	révision SAGE	prestation	0	100 000 €	70%	70 000 €	
communication , sensibilisation	plan de comm. SAGE	Philippe	0,15	60 000 €	70%	42 000 €	
		Dominique	0,05	15 000 €	70%	10 500 €	
	supports comm. SAGE	prestation		110 000 €	50%	55 000 €	
		prestation		23 500 €	50%	11 750 €	
	coord scolaires et grd public animations scolaires	Gwenola	0,075	16 500 €	70%	11 550 €	
		prestation		185 000 €	50%	92 500 €	
	charte jardiner au naturel	Jérôme	0,05	16 500 €	50%	8 250 €	
		Florence	0,15	45 000 €	50%	22 500 €	
	formations, suivi charte	prestation		50 000 €	50%	25 000 €	
prestation			75 000 €	50%	37 500 €		
coordination BV	coord. M.O et inondations	Jérôme	0,15	49 500 €	0%	0 €	
		Sophie	0,15	45 000 €	70%	31 500 €	
appui aux collectivités	désherbage communal	Gwenola	0,2	44 000 €	70%	30 800 €	
	assainissement, pluvial	Jérôme	0,25	82 500 €	70%	57 750 €	
	étude zones enjeu sanitaire	prestation		50 000 €	70%	35 000 €	
animation agricole	anim + actions en régie	Claire	0,5	110 000 €	50%	55 000 €	
	anim + actions en régie	Nolwenn	0,4	88 000 €	50%	44 000 €	
	anim P.A.E	Annaïg	0,05	11 000 €	50%	5 500 €	
actions agricoles	P.A.E	prestation		50 000 €	50%	25 000 €	
	diags bactério	prestation		135 000 €	70%	94 500 €	
	promo syst faibles intrants	prestation		35 000 €	70%	24 500 €	
	suivi desherbage meca	prestation		30 000 €	50%	15 000 €	
	erosion, PDT	prestation		30 000 €	50%	15 000 €	
	accomp divers	prestation		42 500 €	50%	21 250 €	
suivi qualité de l'eau	prélèvements, suivi suivi sous-BV	Gwenola	0,075	16 500 €	70%	11 550 €	
		prestation		10 000 €	50%	5 000 €	
	étude Drennec	stage		11 000 €	70%	7 700 €	
		prestation		15 060 €	70%	10 542 €	
	prélèvements, suivi suivi bactério	Aline	0,05	15 000 €	50%	7 500 €	
		prestation		50 000 €	50%	25 000 €	
	réseau Rade	Julien	0,25	55 000 €	70%	38 500 €	
	prestation		600 000 €	50%	300 000 €		
VMA cours d'eau	technicien rivière Daoulas	Gwenola	0,65	143 000 €	50%	71 500 €	
	technicien rivière Elorn	Guy	0,6667	150 000 €	0%	0 €	
	restauration de berges	prestation		105 000 €	50%	52 500 €	
	entretien et gestion embâcles	prestation		180 800 €	22%	40 250 €	
	gestion gros embâcles (Elorn)	prestation		50 000 €	18%	8 750 €	
	diversification écoulements	prestation		10 000 €	50%	5 000 €	
	aménagement petits obstacles	prestation		100 000 €	50%	50 000 €	
	aménagement gros ouvrages	prestation		125 000 €	62%	77 500 €	
	indicateurs piscicoles	prestation		12 500 €	50%	6 250 €	
	VMA BM			106 524 €			
VMA zones humides	technicien ZH	Nolwenn	0,6	132 000 €	50%	66 000 €	
	travaux ZH	prestation		166 000 €	39%	64 000 €	
	VMA BM			270 300 €			
actions bocage	technicien bocage	Claire	0,5	110 000 €	40%	44 000 €	
	travaux bocage	prestation		510 000 €	40%	204 000 €	
milieux, gestion invasives		anim. Étude	0,2125	40 150 €	50%	20 075 €	
	invasives	prestation		119 255 €	50%	59 628 €	
	emblématiques	prestation		36 075 €	30%	10 823 €	
TOTAL (hors VMA BM) :				4 523 340 €	49%	2 204 817 €	
TOTAL SBE :				3 549 840 €	47%	1 685 067 €	
TOTAL BM (hors VMA) :				973 500 €	53%	519 750 €	

